



# **RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE**

**SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES**

**DE 2009 A 2018  
ET PRÉVISIONS POUR 2019**

## I. GENERALITES

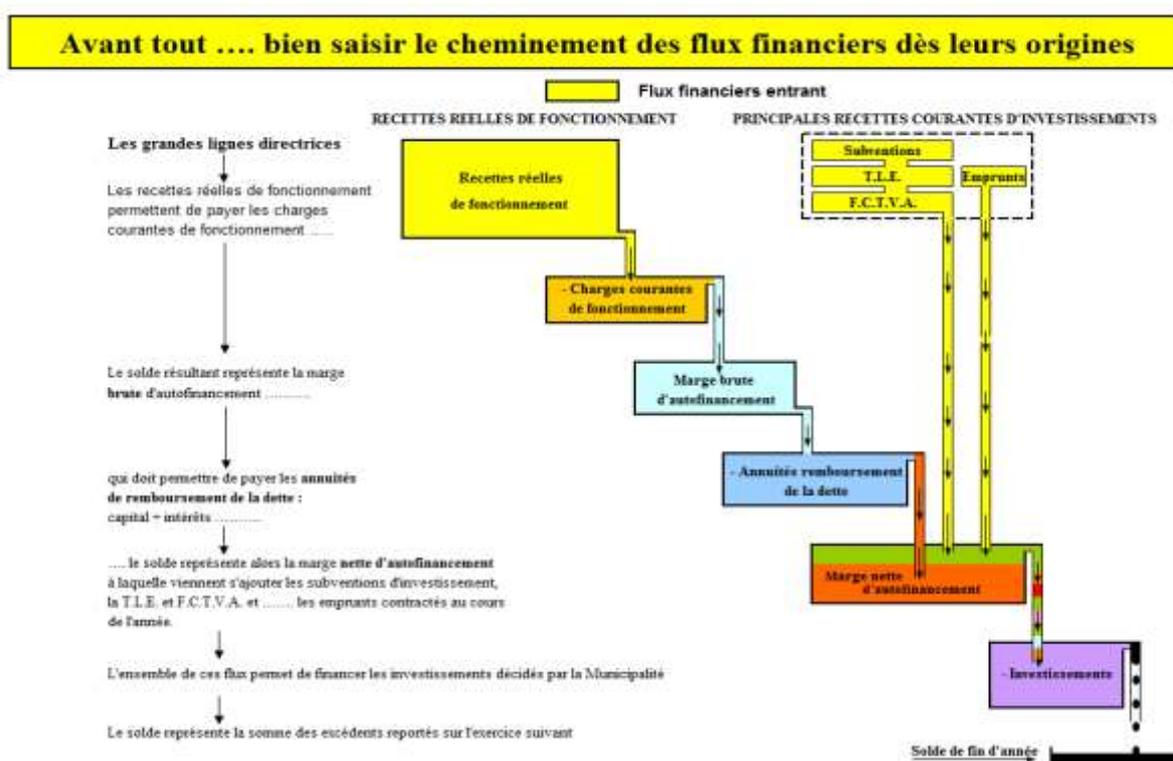
### I.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables. Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUTABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - [www.contribuables.org](http://www.contribuables.org)).

### I.2 Avant tout chose...



### I.3 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur

usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander au Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la commune ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement.

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

#### **I.4 Quelques définitions de base**

##### **I.4.1 Recettes réelles de fonctionnement**

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la commune et de compléter, notamment par le biais du prélèvement, le financement des dépenses d'investissement.

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

##### **I.4.2 Dépenses réelles de fonctionnement**

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la commune, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,

- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales. Les charges de personnel en constituent la majeure partie.

#### **I.4.3 Charges courantes de fonctionnement**

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

#### **I.4.4 Marge brute d'autofinancement**

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement.

Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

#### **I.4.5 Marge nette d'autofinancement**

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital).

Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

### **I.5 Méthodologie retenue**

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financier dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

### **I.6 Transparence financière**

Les documents budgétaires de la commune de Saint-Clément-des-Baleines ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur le site Internet de la Mairie, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Seules sont disponibles les « Notes de présentation brève et synthétique » du Compte Administratif 2018 et du Budget Primitif 2019 du Budget Principal de la commune.

Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantageusement des bonnes pratiques des communes d'Ars-en-Ré et de Loix.

## **II. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES**

Jusqu'au 31 décembre 2018, la commune de Saint-Clément-des-Baleines suivait et gérait six budgets différents :

- le Budget Général ou Budget Principal,
- le Budget Annexe de son « Aire de Camping-Car »,
- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- le Budget Annexe du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.),
- le Budget Annexe du projet immobilier « Les Roussières » ; ce budget a été clôturé au 31 décembre 2018,
- le Budget Annexe du projet immobilier « Le Moulin Rouge ».

## **II.1 Généralités**

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que de nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

## **II.2 Budget Général ou Budget Principal**

C'est le budget de la commune proprement dit.

## **II.3 Budget Annexe « Aire de Camping-Car »**

C'est le Budget Annexe, au Budget Général de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, permettant le suivi de la gestion de son aire de camping-car.

Ce budget annexe est consolidé, dans l'étude qui suit, avec les données du Budget Général de la commune.

## **II.4 Budget Annexe « Ecotaxe »**

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

Pour mémoire en 2018, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
  - o en recettes réelles (70 k€) : la quote-part annuelle versée à la commune sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'île de Ré,
  - o en dépenses réelles (82 k€) : une série de charges autorisées par la législation dont des prestations de services, des dépenses d'entretien de terrains...
- dans la Section d'Investissement :
  - o en recettes réelles : 30 k€ d'excédents capitalisés de l'exercice précédent et 4 k€ issus du Fonds de Compensation de la T. V. A.,
  - o en dépenses réelles : 10 k€ d'achats d'immobilisations corporelles diverses.

En 2018, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 12,1 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association :

- assure une vérification de principe de ce budget,
- ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui suit, ni consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

## **II.5 Budget Annexe du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.)**

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

On y retrouve notamment, en recettes, le montant de l'éventuelle subvention annuelle versée par la commune (7 k€ en 2018).

En 2018, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est bénéficiaire de 2,2 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont pas repris dans l'étude qui suit.

## **II.6 Budget Annexe du projet immobilier « Les Roussières »**

Ce budget était maintenu, par principe, dans l'attente de la réalisation éventuelle du projet immobilier « Les Roussières ».

Dans l'attente de cette réalisation les Comptes Administratifs de ce budget sont « vides » et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Ce Budget Annexe du projet immobilier « Les Roussières » a été clôturé le 31 décembre 2018.

## **II.7 Budget Annexe du projet immobilier « Moulin Rouge »**

Ce budget est maintenu, par principe, dans l'attente de la réalisation éventuelle du projet immobilier « Moulin Rouge ».

Dans l'attente de cette réalisation les Comptes Administratifs de ce budget sont « vides » et n'appellent pas de commentaires particuliers.

## **III. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2019 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2017 ET 2018**

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

### **III.1 Budget Général ou Budget Principal**

#### **III.1.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2017 et 2018**

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2017 et 2018 :  $( CA 2018 - CA 2017 ) / CA 2017$ .

##### **III.1.1.1 Section de fonctionnement**

Libellé	CA 2017	CA 2018	Ecart
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	281 556,63	263 964,83	-6%
Charges de personnel, frais assimilés	555 258,11	524 177,05	-6%
Atténuations de produits	29 736,00	31 408,00	6%
Autres charges de gestion courante	184 118,44	205 982,64	12%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 050 669,18</b>	<b>1 025 532,52</b>	<b>-2%</b>
Charges financières	38 754,20	42 007,52	8%
Charges exceptionnelles	602,46	2 700,00	348%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 090 025,84</b>	<b>1 070 240,04</b>	<b>-2%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Atténuations de charges	18 785,12	27 840,82	48%
Produits services, domaine et ventes diverses	22 789,87	25 843,73	13%
Impôts et taxes	947 933,37	936 628,79	-1%
Dotations et participations	275 990,44	326 058,40	18%
Autres produits de gestion courante	55 679,02	62 385,02	12%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 321 177,82</b>	<b>1 378 756,76</b>	<b>4%</b>
Produits financiers	10,58	10,58	0%
Produits exceptionnels	2 558,03	40 385,63	1479%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 323 746,43</b>	<b>1 419 152,97</b>	<b>7%</b>

### III.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2017	CA 2018	Ecart
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	241,70	1 610,00	566%
Subventions d'équipement versées		31 988,51	-
Immobilisations corporelles	1 498 536,96	70 269,40	-95%
Immobilisations en cours	36 161,63	5 832,00	-84%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 534 940,29</b>	<b>109 699,91</b>	<b>-93%</b>
Dotations, fonds divers et réserves		7 405,00	-
Emprunts et dettes assimilées	108 574,60	101 312,78	-7%
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>108 574,60</b>	<b>108 717,78</b>	<b>0%</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 643 514,89</b>	<b>218 417,69</b>	<b>-87%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
Subventions d'investissement (hors 138)	4 390,20	167 306,12	3711%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	820 000,00	700 000,00	-15%
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>824 390,20</b>	<b>867 306,12</b>	<b>5%</b>
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	111 183,95	209 054,34	88%
Excédents de fonctionnement capitalisés	432 088,83	205 745,28	-52%
Autres subvent° invest. non transf.	139 631,90	151 255,67	8%
Dépôts et cautionnements reçus		5 000,00	-
<b>Total des recettes financières</b>	<b>682 904,68</b>	<b>571 055,29</b>	<b>-16%</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 507 294,88</b>	<b>1 438 361,41</b>	<b>-5%</b>

### III.1.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2019 et du Compte Administratif (CA) 2018

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2018 :  
 $( CA 2018 - BP 2018 ) / BP 2018$ .

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2019 et les réalisations de 2018 :  
 $( BP 2019 - CA 2018 ) / CA 2018$ .

#### III.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2018	CA 2018	Ecart	BP 2019	Ecart
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Charges à caractère général	302 685,00	263 964,83	-13%	301 880,00	14%
Charges de personnel, frais assimilés	527 277,01	524 177,05	-1%	534 011,12	2%
Atténuations de produits	31 608,00	31 408,00	-1%	34 200,00	9%
Autres charges de gestion courante	205 988,54	205 982,64	0%	194 700,00	-5%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 067 558,55</b>	<b>1 025 532,52</b>	<b>-4%</b>	<b>1 064 791,12</b>	<b>4%</b>
Charges financières	42 298,47	42 007,52	-1%	48 271,36	15%
Charges exceptionnelles	2 700,00	2 700,00	0%	37 947,00	1305%
Dépenses imprévues	38 417,03		-100%	38 930,00	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 150 974,05</b>	<b>1 070 240,04</b>	<b>-7%</b>	<b>1 189 939,48</b>	<b>11%</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Atténuations de charges	23 200,00	27 840,82	20%	8 000,00	-71%
Produits services, domaine et ventes diverses	17 605,00	25 843,73	47%	27 350,00	6%
Impôts et taxes	960 890,00	936 628,79	-3%	1 004 751,67	7%
Dotations et participations	267 641,00	326 058,40	22%	269 665,00	-17%
Autres produits de gestion courante	60 283,00	62 385,02	3%	88 735,00	42%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 329 619,00</b>	<b>1 378 756,76</b>	<b>4%</b>	<b>1 398 501,67</b>	<b>1%</b>
Produits financiers	50,00	10,58	-79%	50,00	373%
Produits exceptionnels	38 115,63	40 385,63	6%	36 877,00	-9%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 367 784,63</b>	<b>1 419 152,97</b>	<b>4%</b>	<b>1 435 428,67</b>	<b>1%</b>

### III.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2018	CA 2018	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2019	Ecart
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 846,40	1 610,00	8 846,40	-85%	23 342,40	1350%
Subventions d'équipement versées	149 496,00	31 988,51	103 011,49	-79%	196 191,49	513%
Immobilisations corporelles	120 243,12	70 269,40	23 725,55	-42%	366 258,67	421%
Immobilisations en cours	7 000,60	5 832,00		-17%		-100%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>287 586,12</b>	<b>109 699,91</b>	<b>135 583,44</b>	<b>-62%</b>	<b>585 792,56</b>	<b>434%</b>
Dotations, fonds divers et réserves	7 405,00	7 405,00		0%		-100%
Emprunts et dettes assimilées	1 034 356,73	101 312,78		-90%	829 764,45	719%
Dépenses imprévues	11 138,34			-	26 564,17	-
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 052 900,07</b>	<b>108 717,78</b>	<b>0,00</b>	<b>-90%</b>	<b>856 328,62</b>	<b>688%</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 340 486,19</b>	<b>218 417,69</b>	<b>135 583,44</b>	<b>-84%</b>	<b>1 442 121,18</b>	<b>560%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
Subventions d'investissement (hors 138)	167 306,12	167 306,12		0%		-100%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000,00	700 000,00		0%		-100%
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>867 306,12</b>	<b>867 306,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>	<b>0,00</b>	<b>-100%</b>
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	208 150,00	209 054,34		0%	40 000,00	-81%
Excédents de fonctionnement capitalisés	205 745,28	205 745,28		0%		-100%
Autres subvent° invest. non transf.	159 372,83	151 255,67	16 928,70	-5%	16 928,70	-89%
Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	5 000,00		0%		-100%
Produits des cessions d'immobilisations				-	14 400,00	-
<b>Total des recettes financières</b>	<b>578 268,11</b>	<b>571 055,29</b>	<b>16 928,70</b>	<b>-1%</b>	<b>71 328,70</b>	<b>-88%</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 445 574,23</b>	<b>1 438 361,41</b>	<b>16 928,70</b>	<b>0%</b>	<b>71 328,70</b>	<b>-95%</b>

\*RAR : restes à réaliser

## III.2 Budget annexe « Aire de Camping-Car »

### III.2.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2017 et 2018

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2017 et 2018 : ( CA 2018 – CA 2017 ) / CA 2017.

### III.2.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2017	CA 2018	Ecart
<b>DEPENSES DE D'EXPLOITATION</b>			
Charges à caractère général	12 787,37	9 575,69	-25%
Charges de personnel, frais assimilés	6 242,81	5 863,42	-6%
Autres charges de gestion courante	5 435,10	6 340,95	17%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>24 465,28</b>	<b>21 780,06</b>	<b>-11%</b>
Charges financières	772,42	547,52	-29%
Impôts sur les bénéfices et assimilés		4 117,00	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>25 237,70</b>	<b>26 444,58</b>	<b>5%</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>			
Autres produits de gestion courante	62 677,33	59 093,55	-6%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>62 677,33</b>	<b>59 093,55</b>	<b>-6%</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>62 677,33</b>	<b>59 093,55</b>	<b>-6%</b>

### III.2.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2017	CA 2018	Ecart
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	12 699,25		-100%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>12 699,25</b>	<b>0,00</b>	<b>-100%</b>
Emprunts et dettes assimilées	25 959,12	4 213,71	-84%
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>25 959,12</b>	<b>4 213,71</b>	<b>-84%</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>38 658,37</b>	<b>4 213,71</b>	<b>-89%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
Réserves		20 461,92	-
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>20 461,92</b>	<b>-</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>20 461,92</b>	<b>-</b>

### III.2.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2019 et du Compte Administratif (CA) 2018

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2018 :  
 ( CA 2018 – BP 2018 ) / BP 2018.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2018 et les prévisions du Budget Primitif 2019 :  
 ( BP 2019 – CA 2018 ) / CA 2018.

#### III.2.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2018	CA 2018	Ecart	BP 2019	Ecart
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>					
Charges à caractère général	24 700,00	9 575,69	-61%	46 700,00	388%
Charges de personnel, frais assimilés	7 500,00	5 863,42	-22%	7 500,00	28%
Autres charges de gestion courante	6 350,00	6 340,95	0%	6 350,00	0%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>38 550,00</b>	<b>21 780,06</b>	<b>-44%</b>	<b>60 550,00</b>	<b>178%</b>
Charges financières	774,72	547,52	-29%	718,32	31%
Impôts sur les bénéfices et assimilés	4 200,00	4 117,00	-2%	4 000,00	-3%
Dépenses imprévues	2 150,00		-100%	4 000,00	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>45 674,72</b>	<b>26 444,58</b>	<b>-42%</b>	<b>69 268,32</b>	<b>162%</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>					
Autres produits de gestion courante	55 000,00	59 093,55	7%	50 000,00	-15%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>55 000,00</b>	<b>59 093,55</b>	<b>7%</b>	<b>50 000,00</b>	<b>-15%</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>55 000,00</b>	<b>59 093,55</b>	<b>7%</b>	<b>50 000,00</b>	<b>-15%</b>

### III.2.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2018	CA 2018	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2019	Ecart
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
Immobilisations corporelles	30 405,00			-100%	30 825,58	-
Total des dépenses d'équipement	30 405,00	0,00	0,00	-100%	30 825,58	-
Emprunts et dettes assimilées	4 213,71	4 213,71		0%	4 270,00	1%
Dépenses imprévues	2 635,21			-100%	2 000,00	-
Total des dépenses financières	6 848,92	4 213,71	0,00	-38%	6 270,00	49%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>37 253,92</b>	<b>4 213,71</b>	<b>0,00</b>	<b>-89%</b>	<b>37 095,58</b>	<b>780%</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
Réserves	20 461,92	20 461,92		0%		-100%
Total des recettes financières	20 461,92	20 461,92	0,00	0%	0,00	-100%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>20 461,92</b>	<b>20 461,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>	<b>0,00</b>	<b>-100%</b>

\*RAR : restes à réaliser

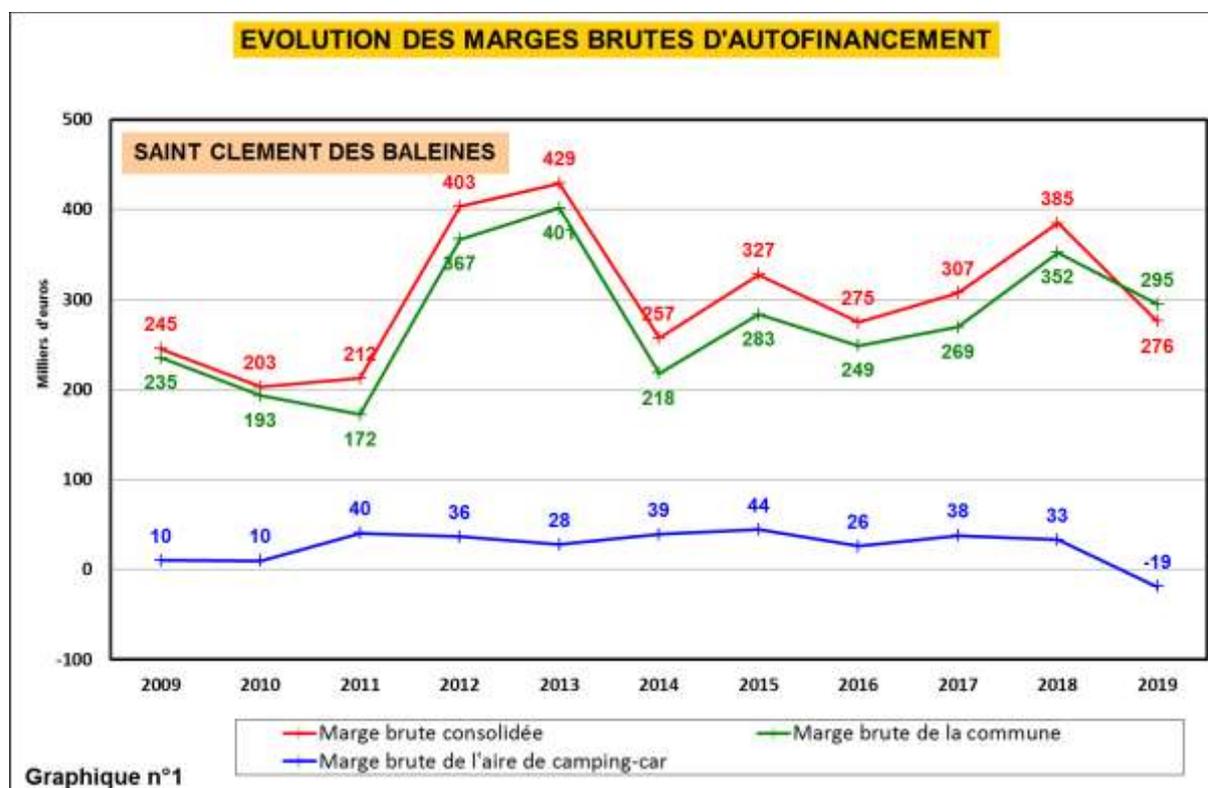
## IV. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

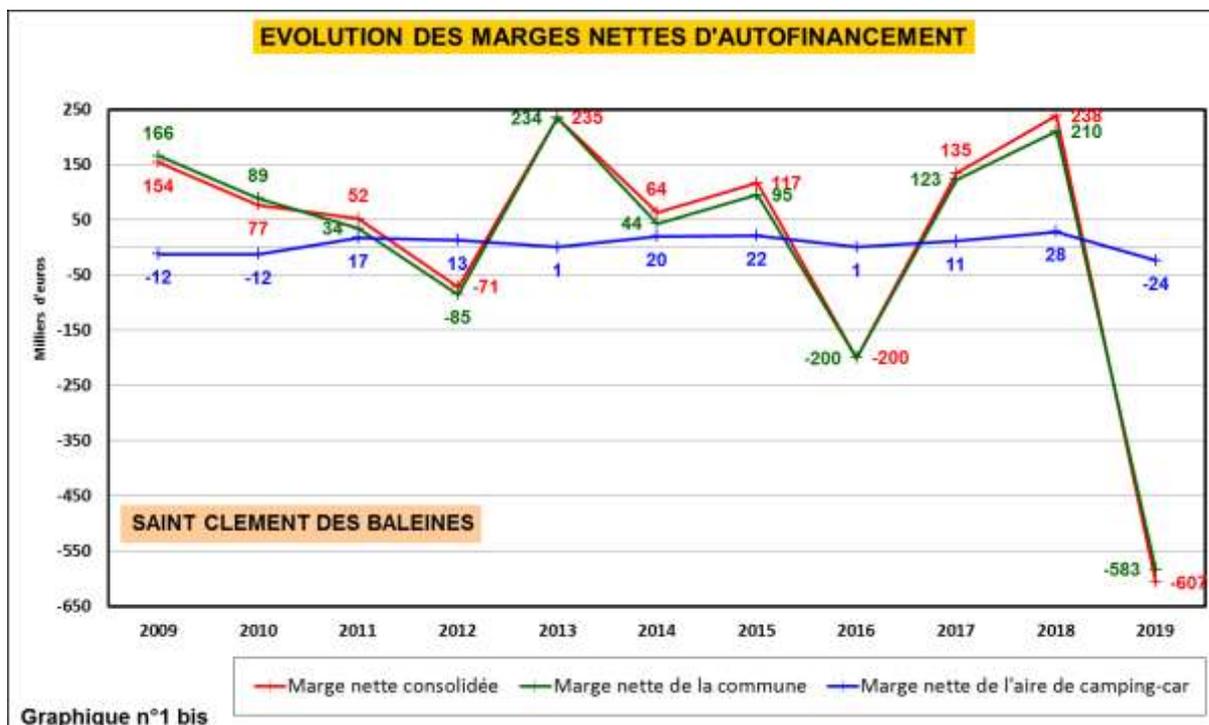
Pour mémoire le Budget Général de la commune et le Budget Annexe de son « Aire de Camping-Car » sont consolidés dans les éléments qui suivent.

### IV.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2018 et des Budgets Primitifs de 2019, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la commune sans apport de son aire de camping-car,
- de l'aire de camping-car seule,
- de la commune et de l'aire de camping-car de façon consolidée.





Pour l'aire de camping-car :

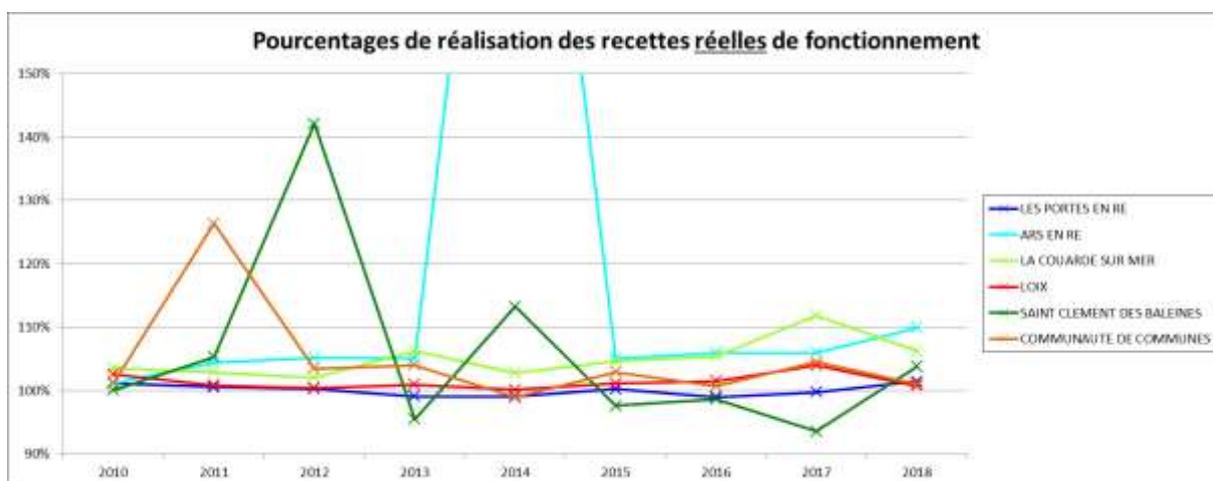
- la marge brute d'autofinancement reste positive et comprise entre 10 et 44 k€ jusqu'en 2018 et est annoncée en baisse et en territoire négatif en 2019 (- 19 k€),
- la marge nette d'autofinancement, positive depuis 2011, reste inférieure ou égale à 28 k€ et est annoncée en baisse et en territoire négatif en 2019 (- 24 k€).

Pour la commune les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement sont assez contrastées :

- la tendance haussière semblant s'initier depuis 2016,
- devrait s'inverser si les prévisions budgétaires de 2019 étaient réalisées, faisant même plonger les marges nettes d'autofinancement à des niveaux jamais atteints !

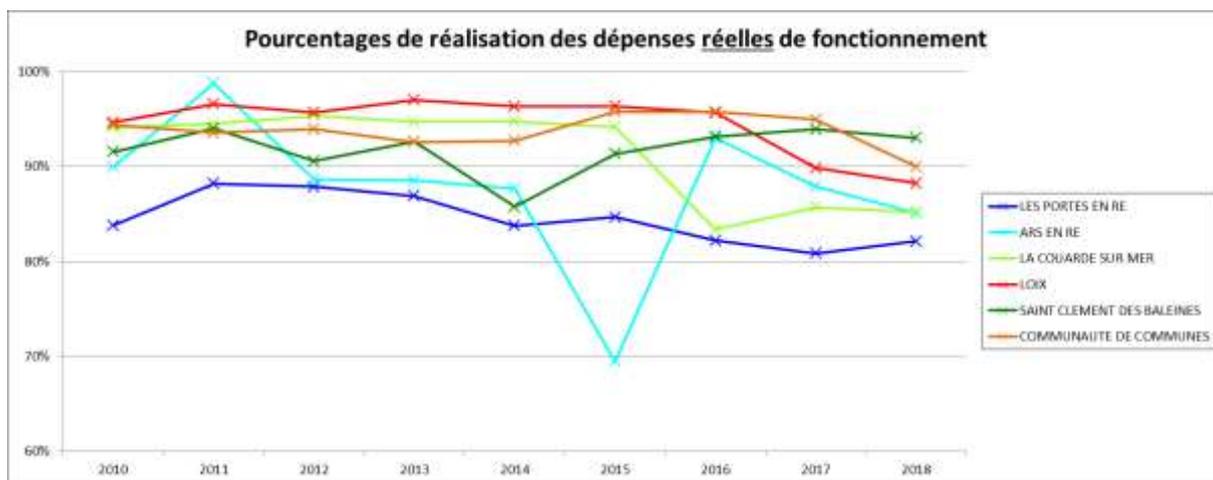
#### IV.2 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes du Nord de l'île de Ré et la Communauté de Communes de l'île de Ré, sur la période de 2010 à 2018, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :



Nous constatons que, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont parfois significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille ainsi entre 93,5 % en 2017 et 142,1 % en 2012,
- et la moyenne s'établit à 105,5 % sur la période étudiée.



Pour ce qui est des dépenses réelles de fonctionnement on constate que celles engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 85,8 % (en 2014) et 94 % (en 2011),
- la moyenne s'établissant à 91,8 % sur la période étudiée.

### IV.3 Commentaires

#### **Aire de camping-car :**

Pour l'aire de camping-car, il ressort de l'étude de ces critères financiers que la gestion de la Mairie de Saint-Clément-des-Baleines de cet équipement est globalement saine et équilibrée. Ainsi, s'il n'apporte pas de ressources substantielles à la commune, il ne lui coûte rien.

#### **Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :**

L'écart systématique constaté entre les dépenses réelles de fonctionnement budgétisées et réalisées peut rendre délicate l'interprétation des Budgets Primitifs de la commune.

Cependant, les bons chiffres de 2018 sont à porter au crédit de l'équipe municipale et nous semblent signer ses efforts en la matière ; efforts qu'il conviendrait de poursuivre (dépenses et recettes confondues, c'est la commune de Saint-Clément-des Baleines qui présentait la meilleure performance vis-à-vis de cet indicateur l'année dernière).

#### **Marges brute et nette d'autofinancement :**

Pour la commune proprement dite, et en données consolidées, on notera le passage en territoire négatif de la marge nette d'autofinancement en 2012 et 2016, ainsi que de façon prévisionnelle en 2019.

Le plongeon de cette marge nette d'autofinancement en 2019 est dû au remboursement de 700 k€ de capital de l'emprunt *in fine* contracté en 2009 pour l'opération dite du « Moulin Rouge ».

Il en était de même en 2012 et 2016 avec des remboursements anticipés d'emprunts bancaires.

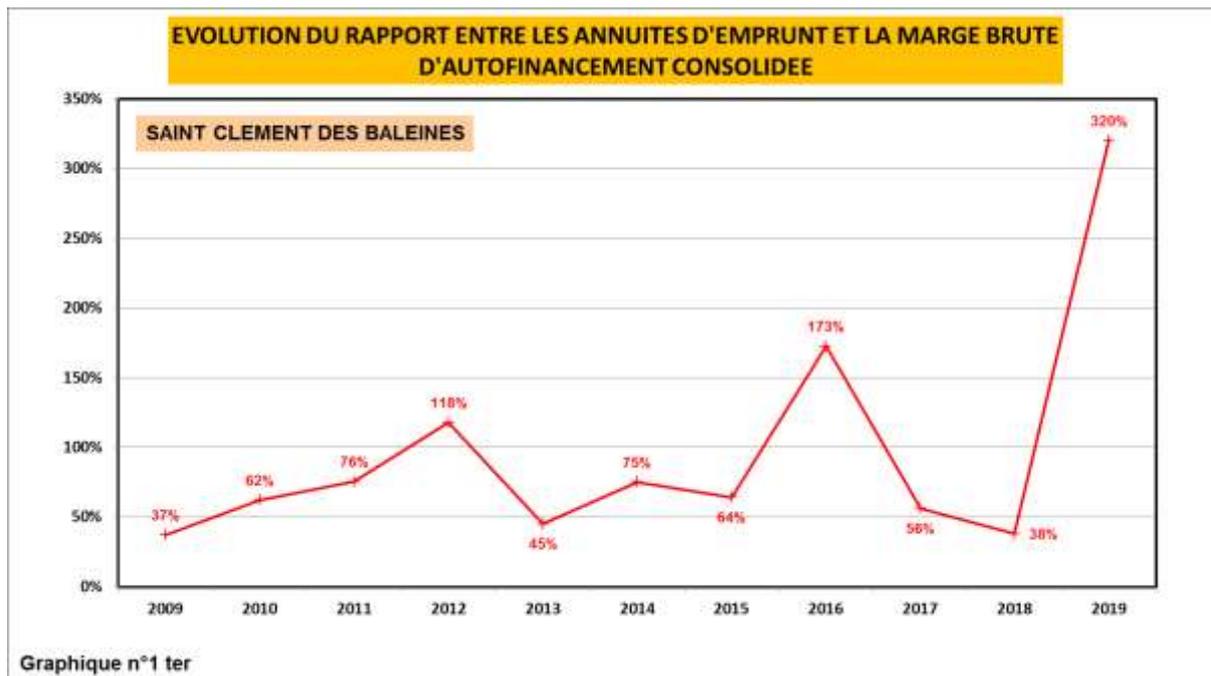
Ainsi, retraits de ces événements exceptionnels, ces marges nettes sont en territoire positif ce qui permet de relativiser ces signaux très inquiétants pour les finances d'une commune.

#### **Rapport entre l'annuité des emprunts et la marge brute d'autofinancement :**

Parallèlement à cela (cf. graphique ci-dessous), le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée :

- est, sans surprise, très dégradée en 2012, 2016 et 2019, passant au-dessus de 100 %,

- reste élevé les autres années, signifiant que la commune de Saint-Clément-des-Baleines consacre une part importante de ses ressources aux remboursements de ses emprunts bancaires.



### **Conclusion :**

Il nous semble donc qu'il serait souhaitable que :

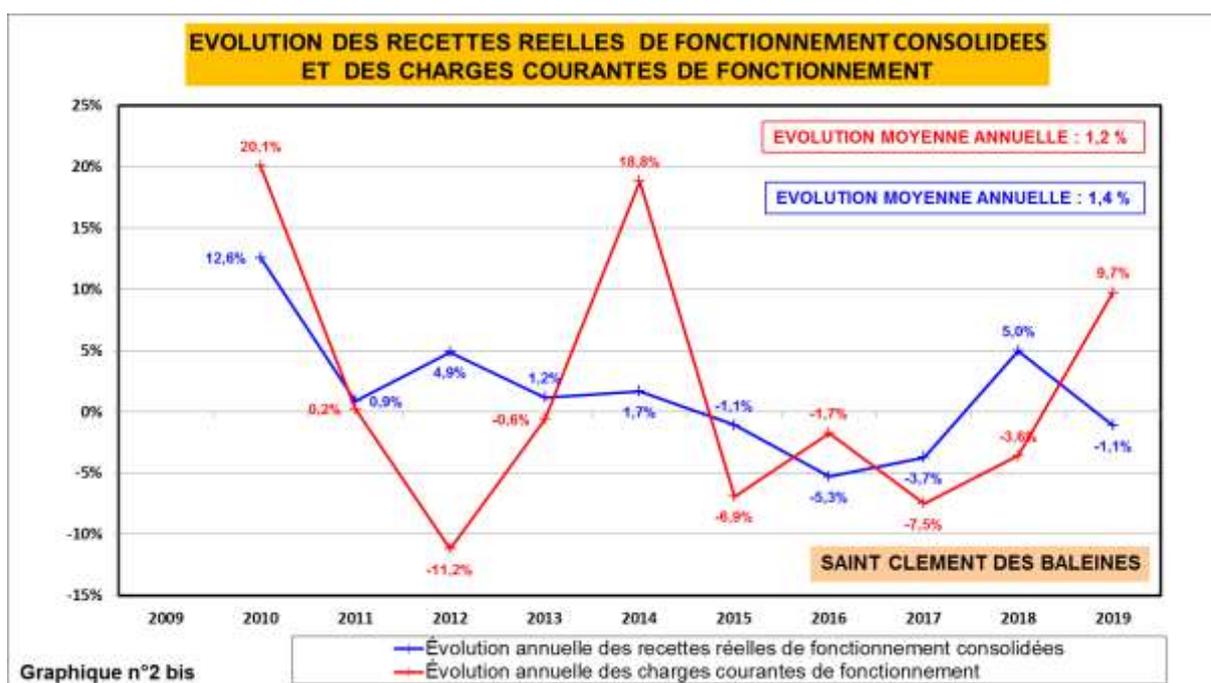
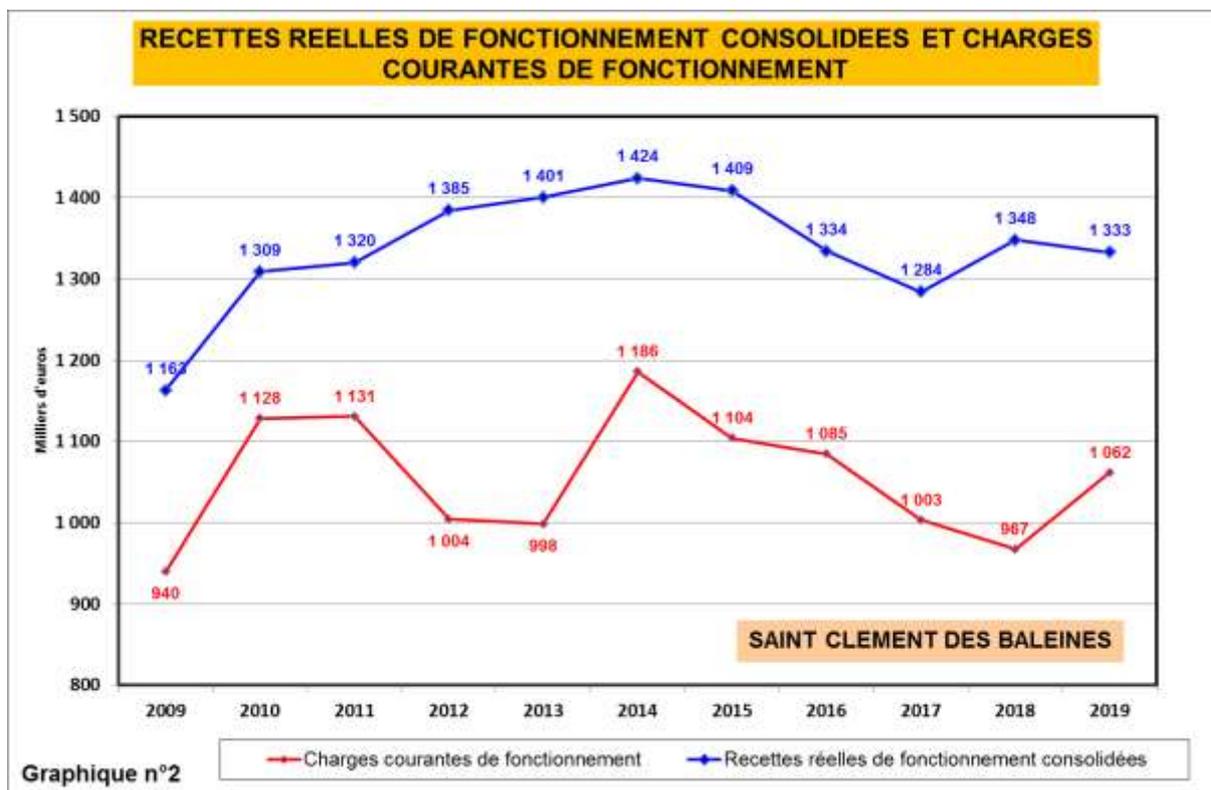
- l'effort dans la qualité de production des Budgets Primitifs se poursuive,
- d'autre part, si cela n'est pas déjà fait, que les marges nettes d'autofinancement soient évaluées sans tenir compte des remboursements par anticipation d'emprunts bancaires,
- afin de permettre aux élus locaux d'apprécier au mieux la tendance générale de l'évolution des finances communales et de les gérer au plus près des intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables.

## **V. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT**

Pour mémoire :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées regroupent l'ensemble des recettes de la commune à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayions les atténuations de produits et auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique de l'aire de camping-car (c'est-à-dire sa marge nette d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement de la commune (ensemble des dépenses à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds), auxquelles nous soustrayions les atténuations de charges, à l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

### **V.1 Graphiques**



On constate que :

- si les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
  - o progressent régulièrement de 2009 à 2014,
  - o elles décroissent à partir de 2015,
  - o l'inversion de cette tendance, en 2018, pourrait ne pas se confirmer si les prévisions budgétaires de 2019 se réalisaient,
- l'évolution des charges courantes de fonctionnement :
  - o est plus contrastée, alternant les phases de hausse et de baisse ;
  - o la tendance générale à la baisse, initiée depuis 2015, serait, selon les prévisions budgétaires, contrariée en 2019.

Ainsi, sur la période 2009 à 2019, la hausse moyenne des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 1,4 %,

- et celle des charges courantes de fonctionnement à 1,2 %.

## V.2 Commentaires

On ne peut que regretter que la baisse des charges courantes de fonctionnement, initiée en 2015, ne perdure pas dans les prévisions budgétaires de 2019. Les réalisations de 2019 pourraient cependant réserver une bonne surprise et confirmer cette tendance baissière, comme ce fut le cas l'année dernière.

Cependant le fait que l'évolution moyenne annuelle des charges courantes de fonctionnement soit inférieure à l'évolution moyenne annuelle des recettes réelles de fonctionnement consolidées, reste un indicateur favorable des finances de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

Quoi qu'il en soit, il nous semble, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, que l'équipe municipale :

- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir, *a minima*, corrélérer l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement,
- devra poursuivre ses efforts dans le processus de production des Budgets Primitifs de la commune pour éviter de ne pouvoir constater qu'*a posteriori* la réalité de l'évolution de l'économie de la section de fonctionnement.

## VI. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

### VI.1 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2018, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune de Saint-Clément-des-Baleines (hors aire de camping-car et sans tenir compte des atténuations de produits ou de charges) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	28	2%	119%
73 IMPOTS ET TAXES	872	65%	30%
<i>dont contributions directes</i>	797	59%	32%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	388	29%	-15%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	55	4%	17%
76 PRODUITS FINANCIERS	1	0%	-100%
<b>TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 344</b>	<b>100%</b>	<b>15%</b>

Ainsi, sur cette période, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- a vu se développer considérablement ses revenus de gestion courante, même si en valeur ils restent modestes,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
  - couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,
- doit inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement de 2018, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux recettes réelles de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2018 on obtient les éléments suivants :

	2018 réel		2018 calculé avec inflation	
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	26	2%	13	1%
73 IMPOTS ET TAXES	937	69%	783	61%
<i>dont contributions directes</i>	884	65%	729	57%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	326	24%	415	33%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	62	5%	58	5%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	7	1%
<b>TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 351</b>	<b>100%</b>	<b>1 275</b>	<b>100%</b>

Globalement la hausse des principaux postes de recettes réelles de fonctionnement sur cette période a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » qui sont, sans surprise, en baisse.

## VI.2 Impôts et taxes

### VI.2.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement :

- 65 % en moyenne sur la période de 2009 à 2018,
- dont 59 % pour les seules contributions directes locales c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes au titre de Fiscalité Professionnelles Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux initiée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

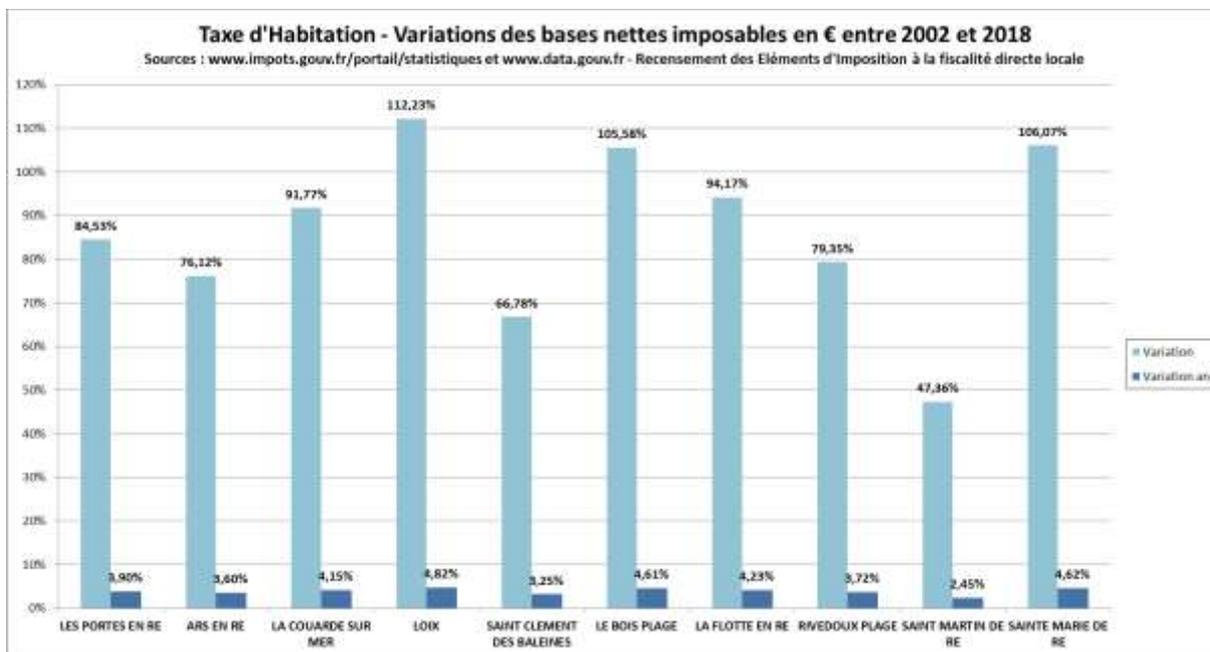
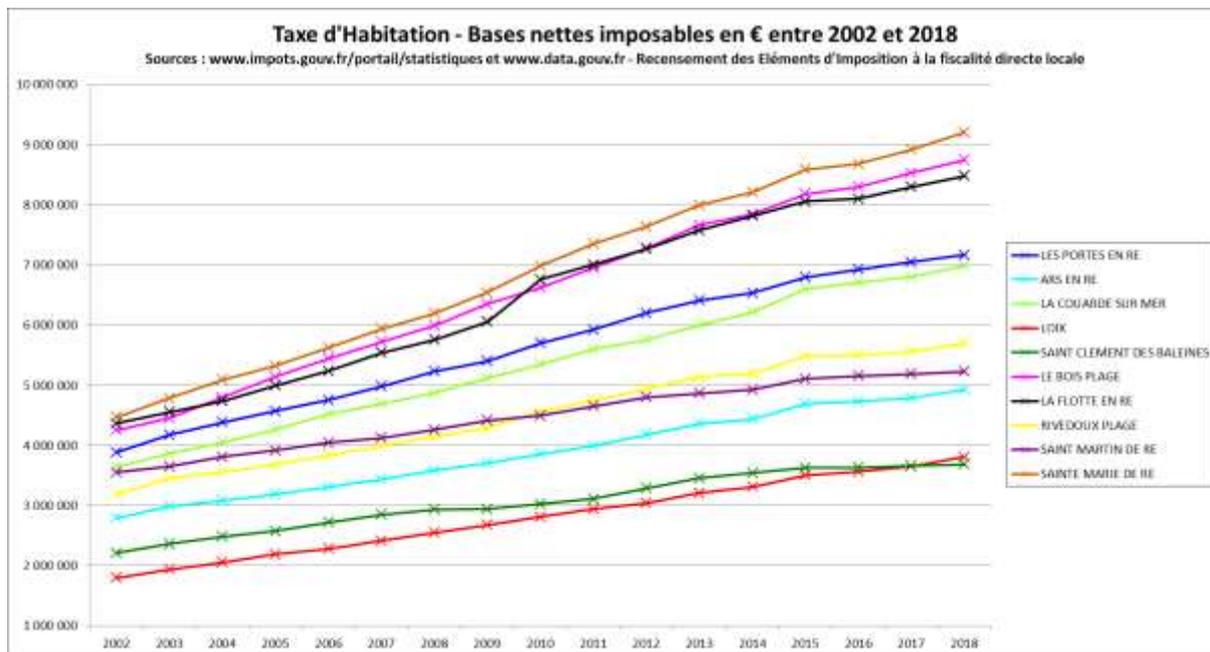
Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible et qui ont tendance à baisser (0,7 % en 2018).

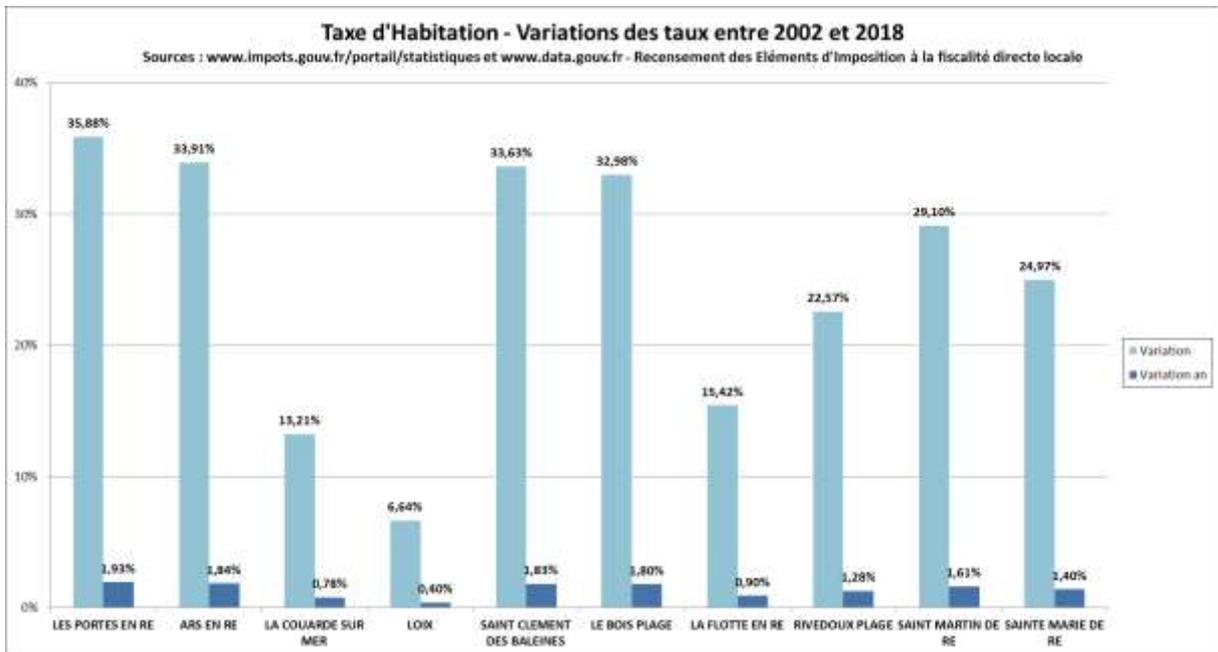
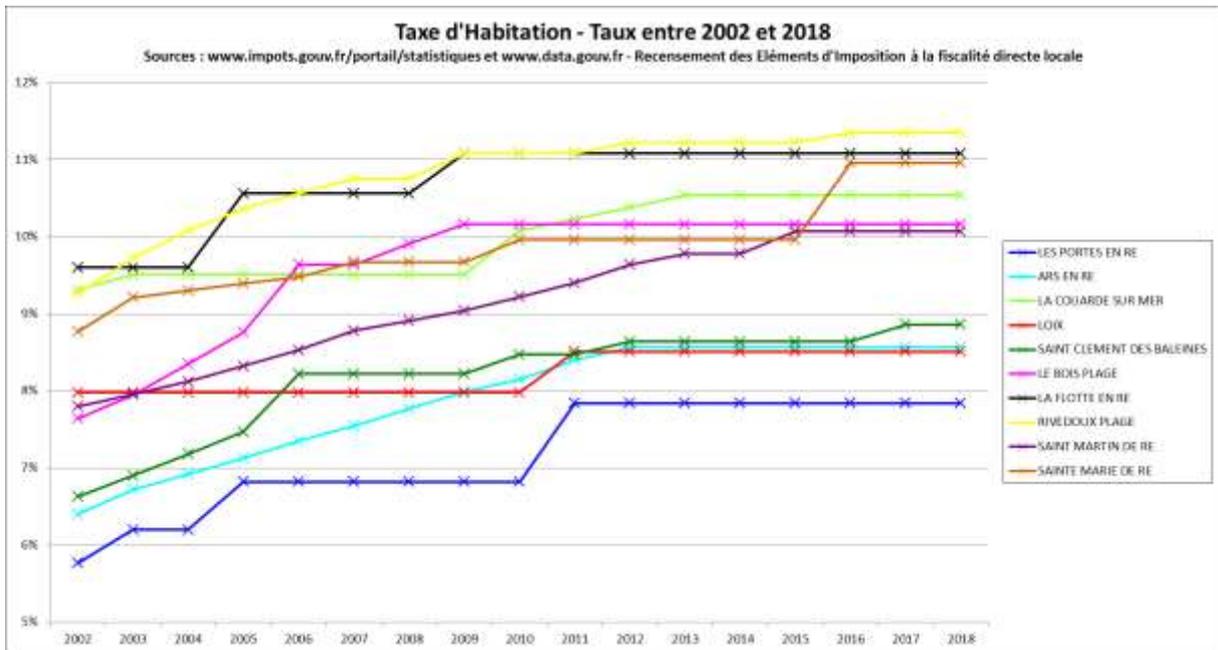
### VI.2.2 Evolution des recettes des contributions directes

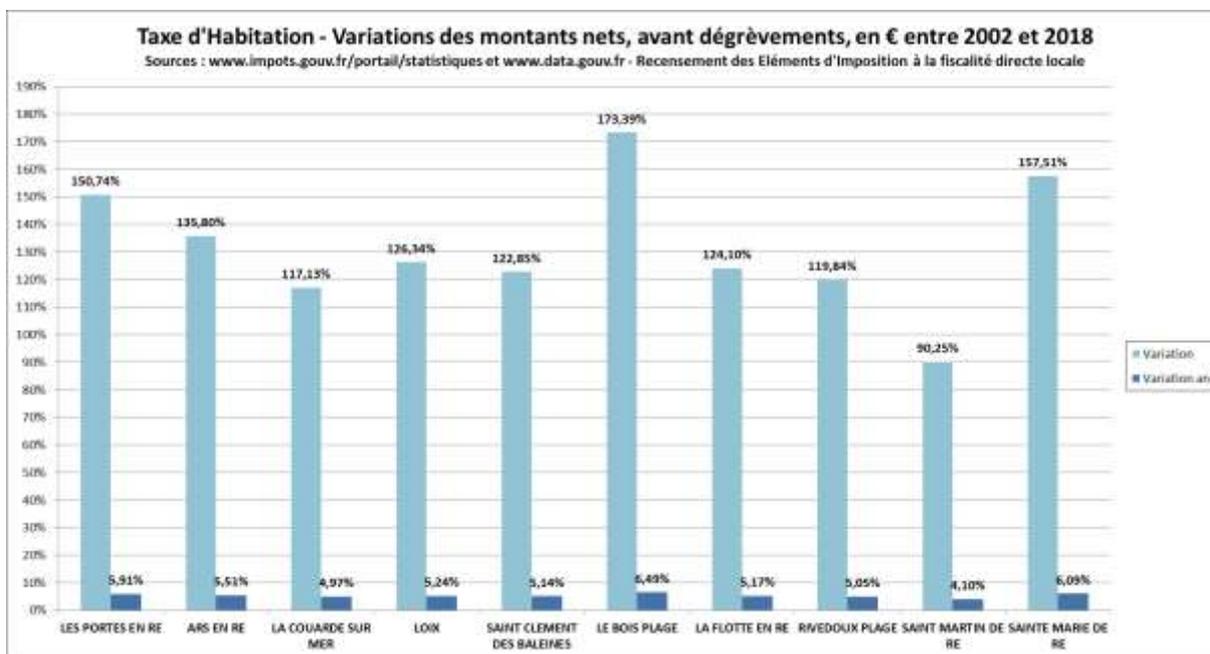
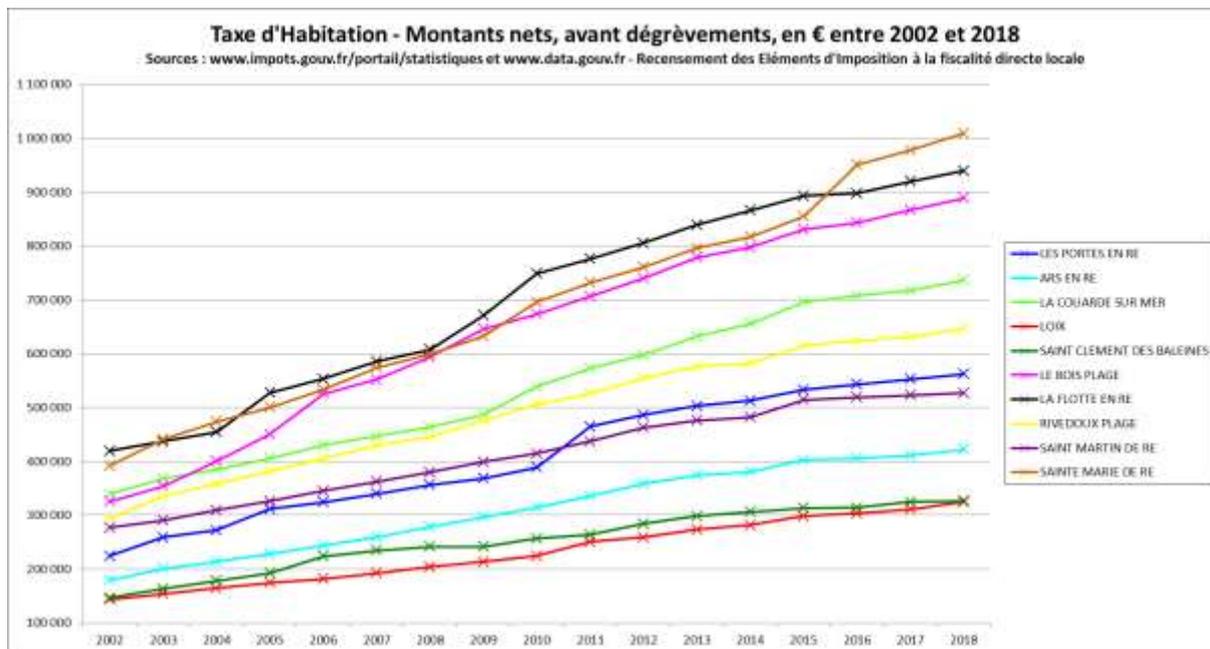
Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr),
- couvrent la période de 2002 à 2018,
- concernent les dix communes de l'île de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association ([www.adc-nordiledere.com](http://www.adc-nordiledere.com)), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : <http://adc-lesportes.com/index.php/etudes>.

#### VI.2.2.1 Taxe d'Habitation



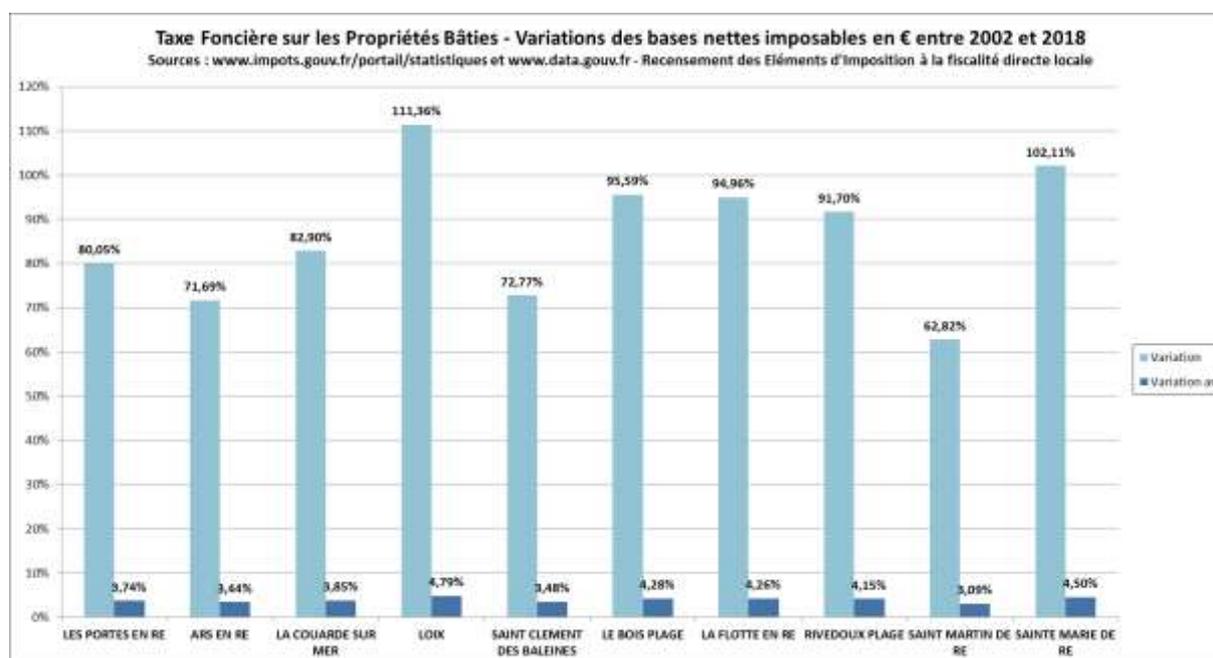
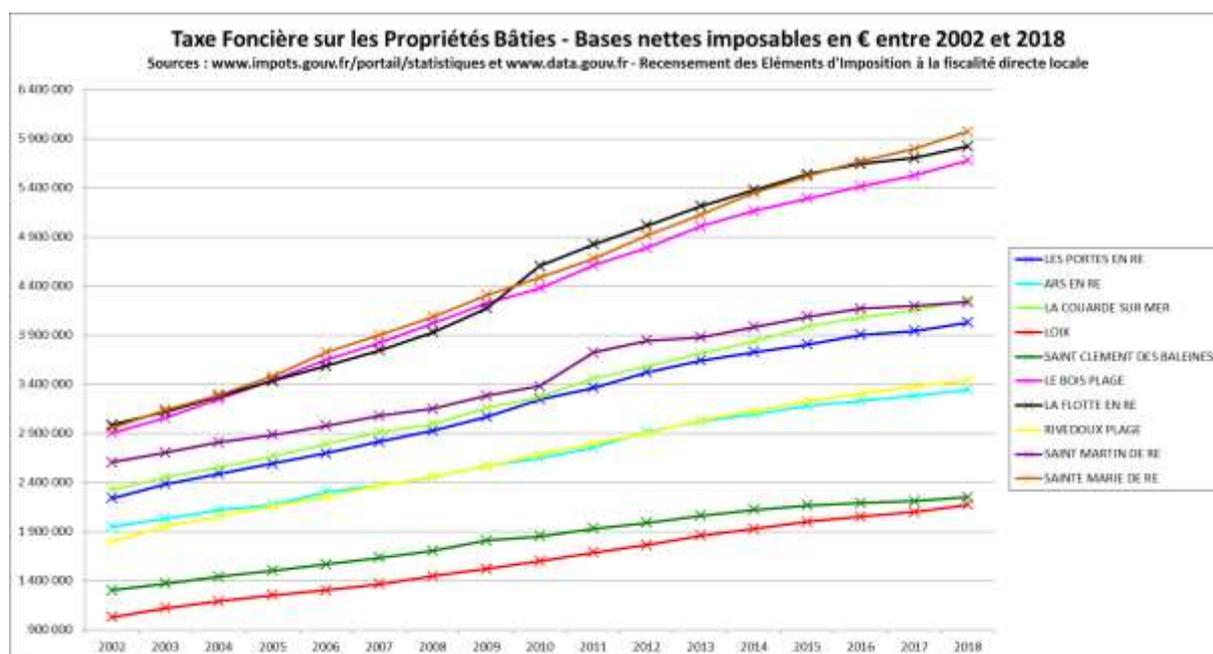


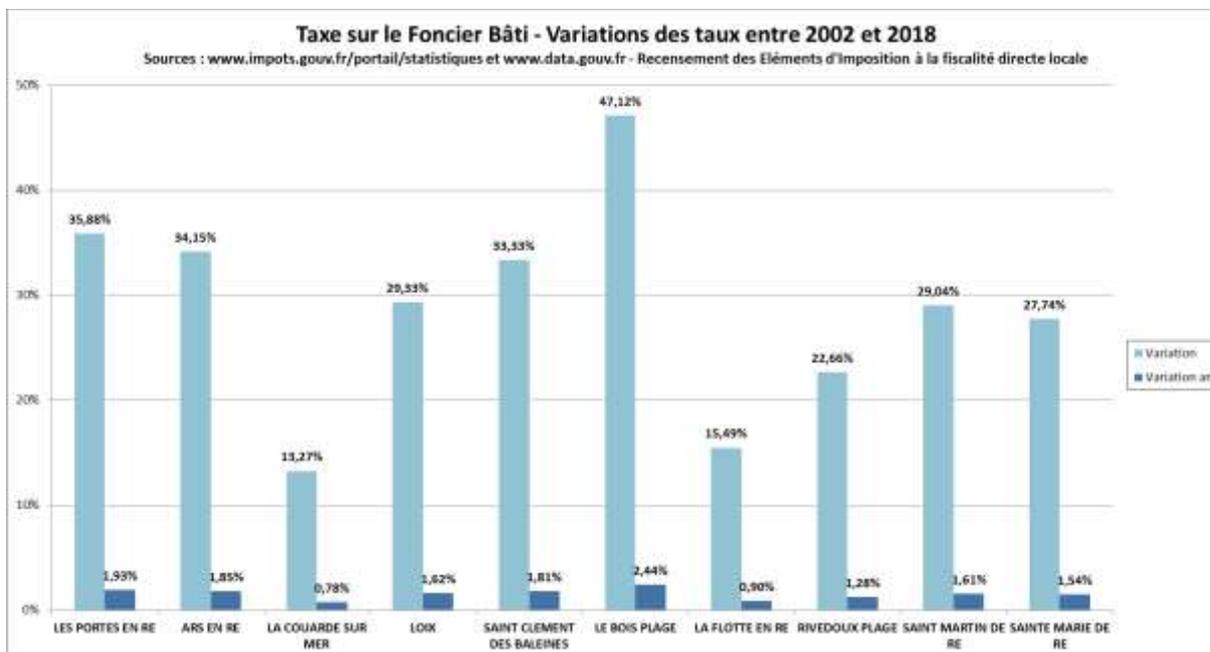
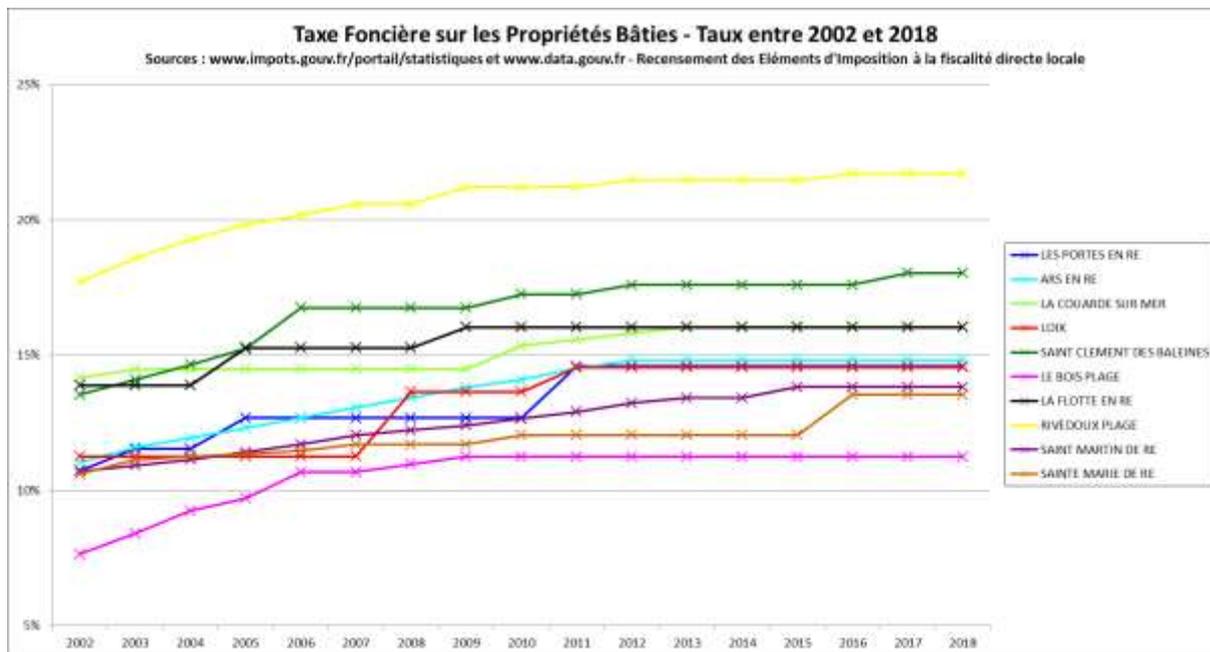


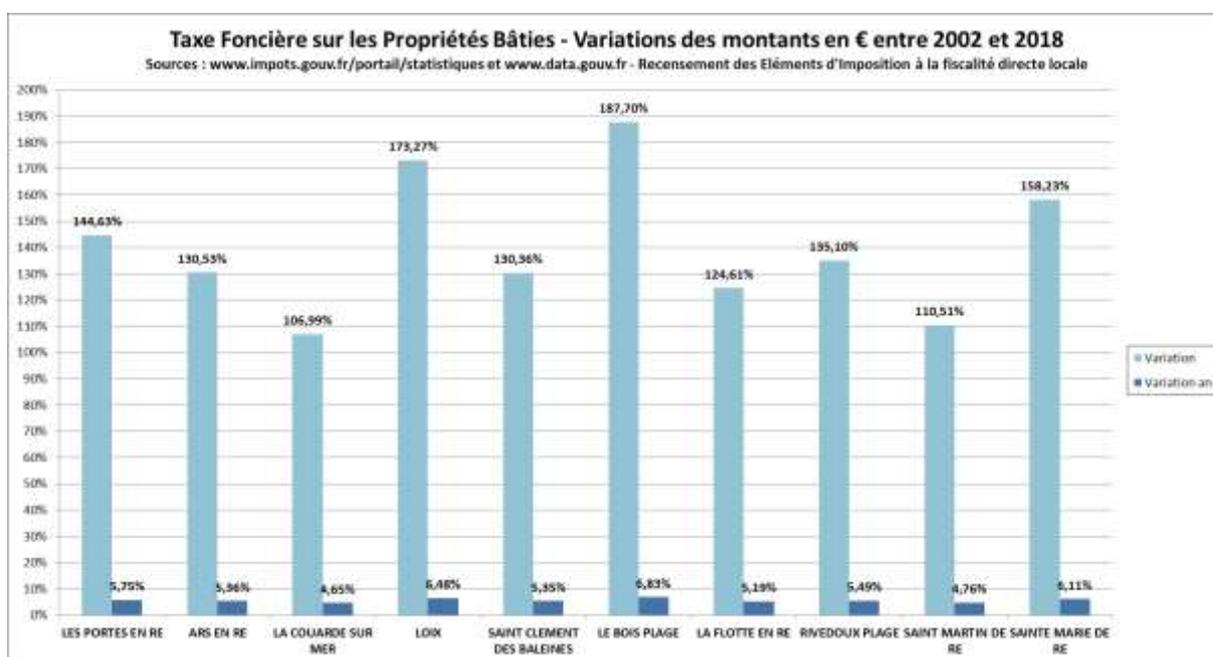
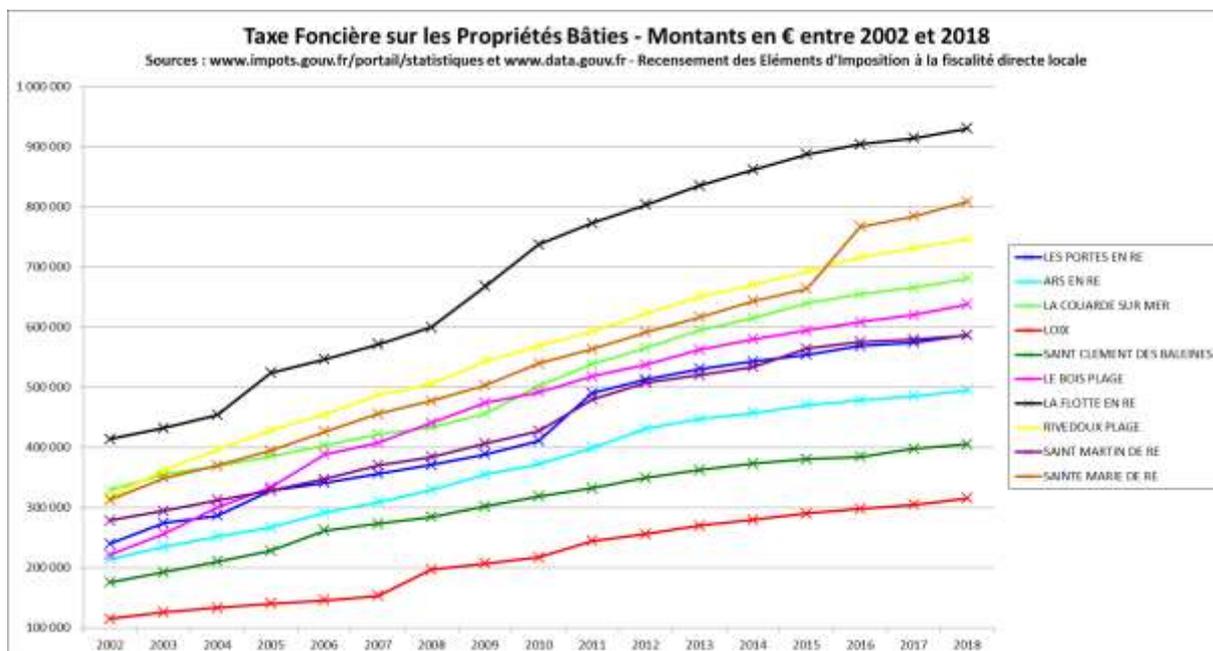
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes imposables :
  - o a les bases nettes imposables les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
  - o bases qui ont connu les augmentations parmi les plus faibles de l'île de Ré : 66,78 % soit 3,25 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
  - o a des taux d'imposition intermédiaires par rapport aux autres communes de l'île de Ré,
  - o mais a connu les augmentations parmi les plus fortes : 33,63 % au total soit 1,83 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition, avant dégrèvements :
  - o perçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
  - o montants qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 122,85 % soit 5,14 % par an.

## VI.2.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties



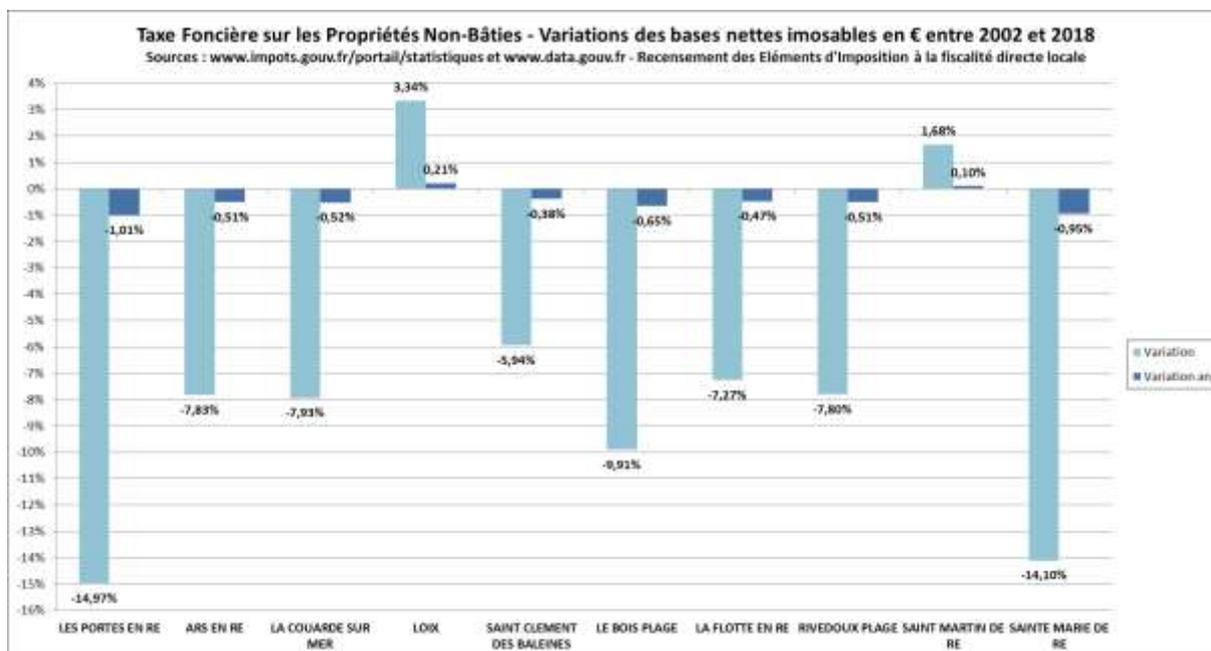
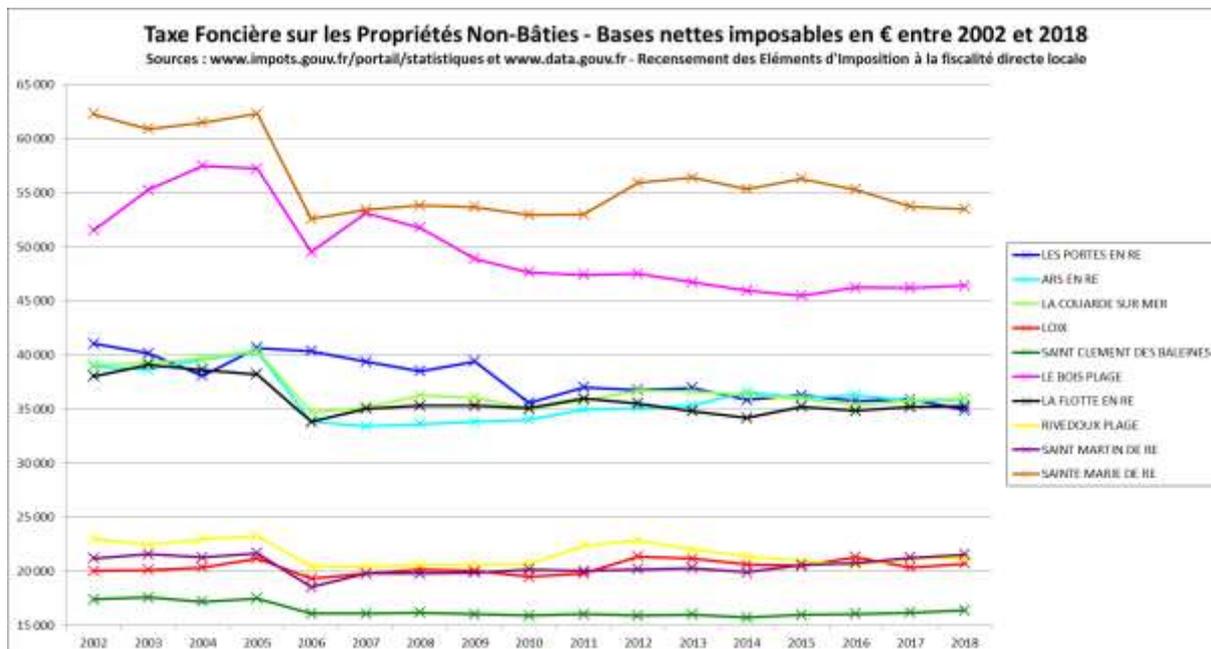


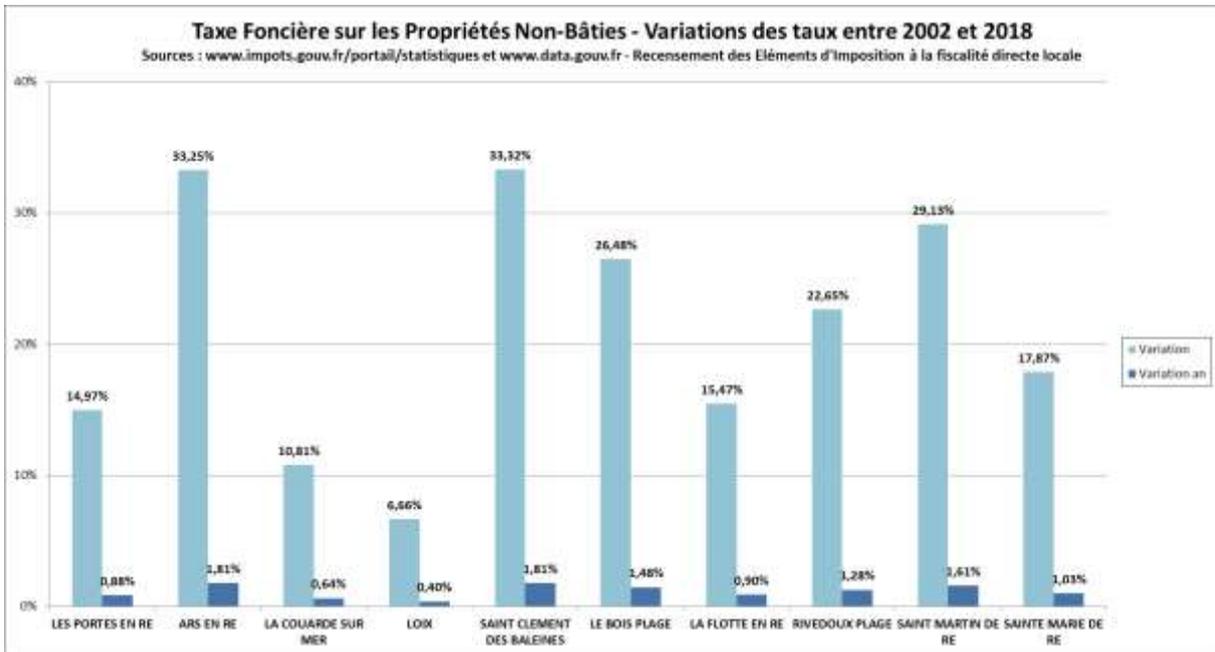
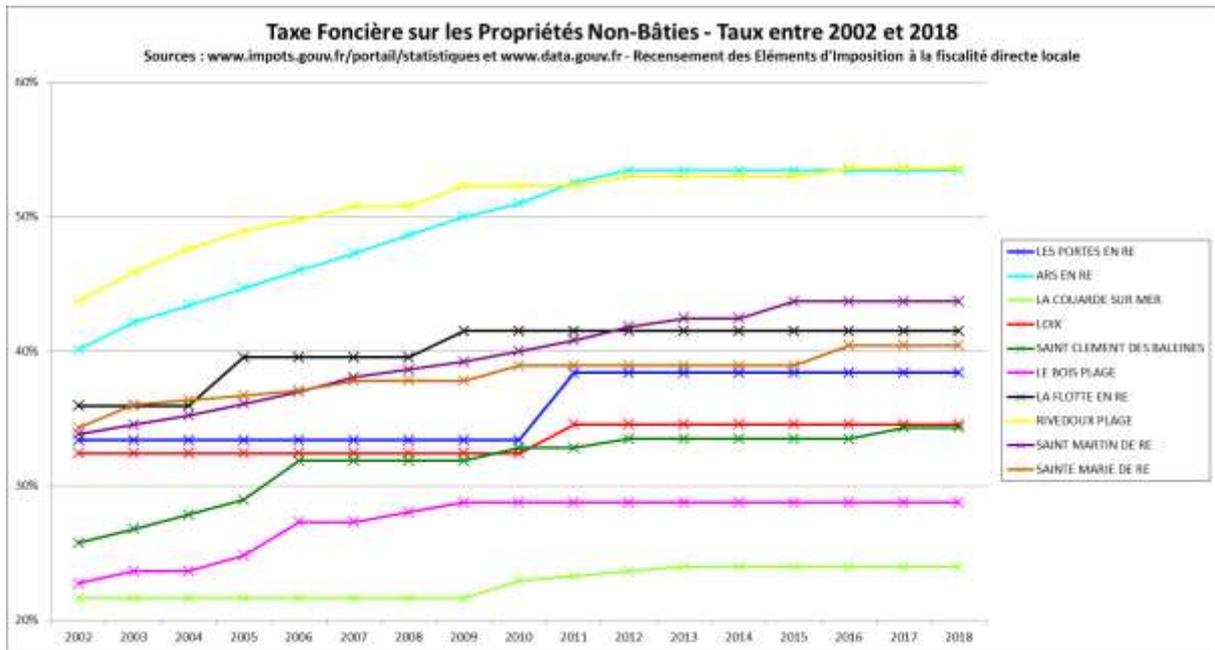


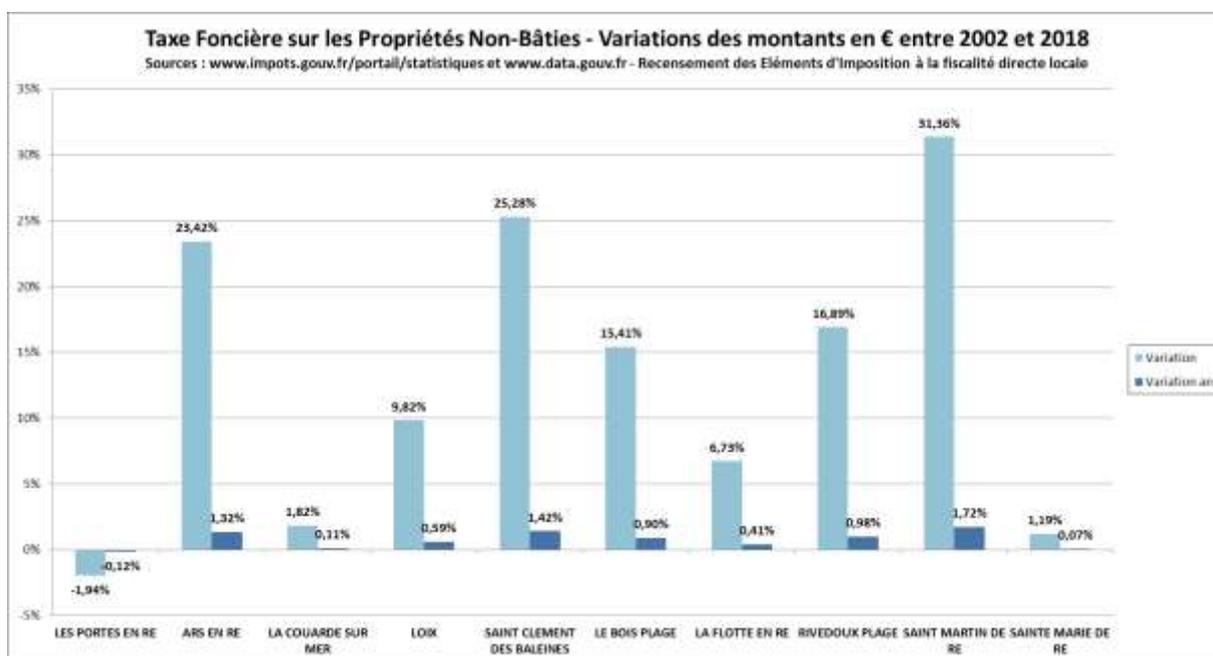
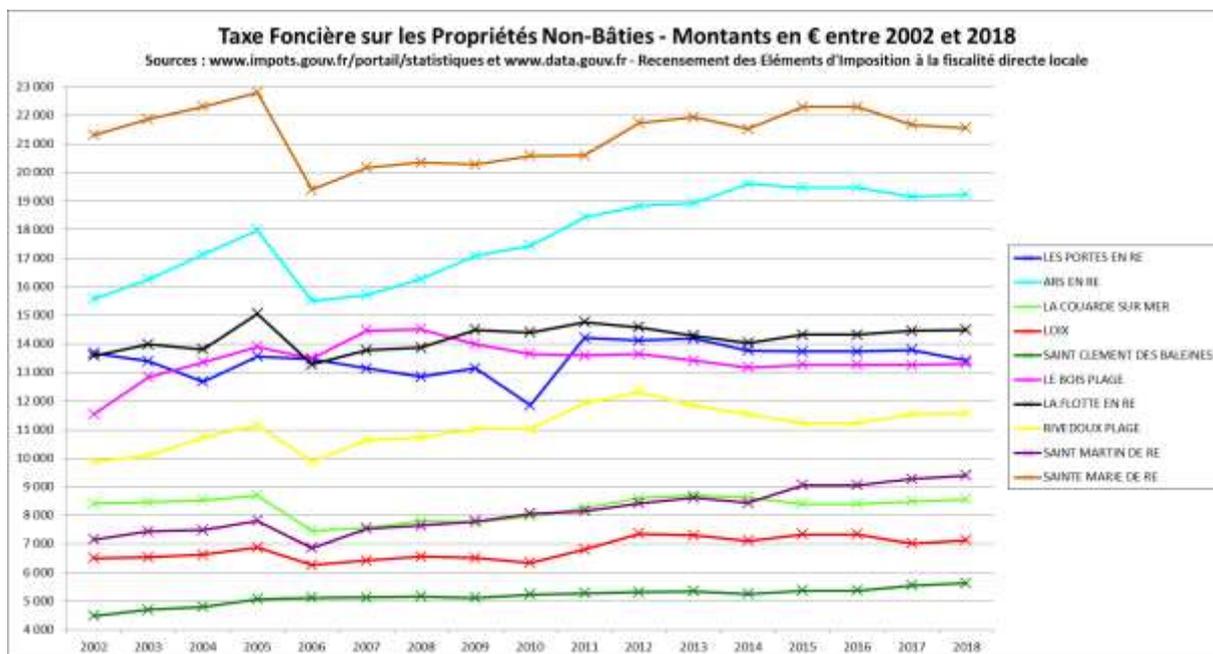
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes imposables :
  - o a les bases nettes imposables les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
  - o bases qui ont connu les augmentations parmi les plus faibles de l'île de Ré : 72,77 % soit 3,48 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
  - o a les 2<sup>ème</sup> taux d'imposition les plus élevés de l'île de Ré,
  - o et a connu les augmentations parmi les plus fortes : 33,33 % au total soit 1,81 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
  - o perçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
  - o montants qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 130,36 % soit 5,35 % par an.

### VI.2.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties



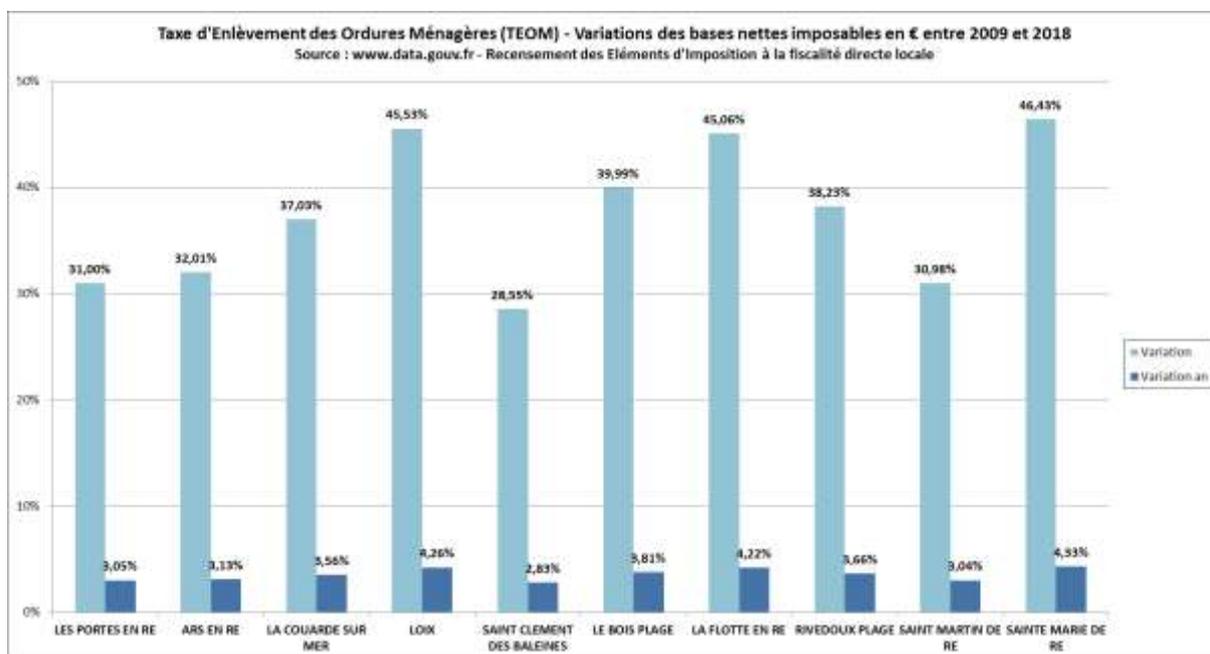
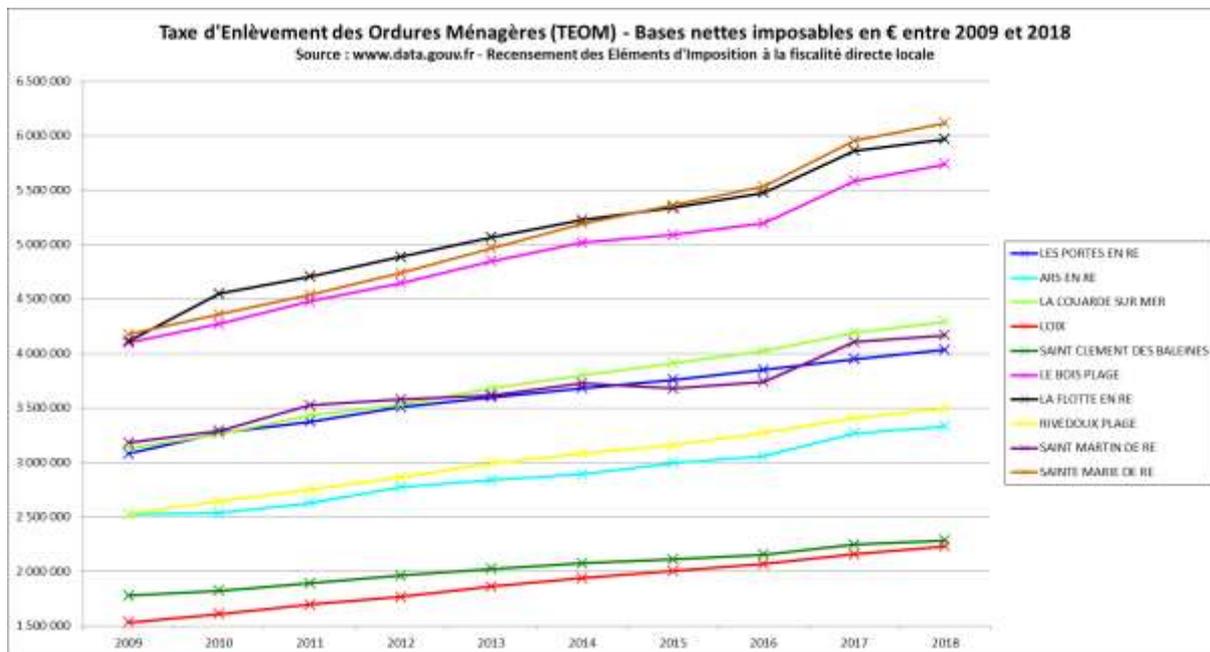


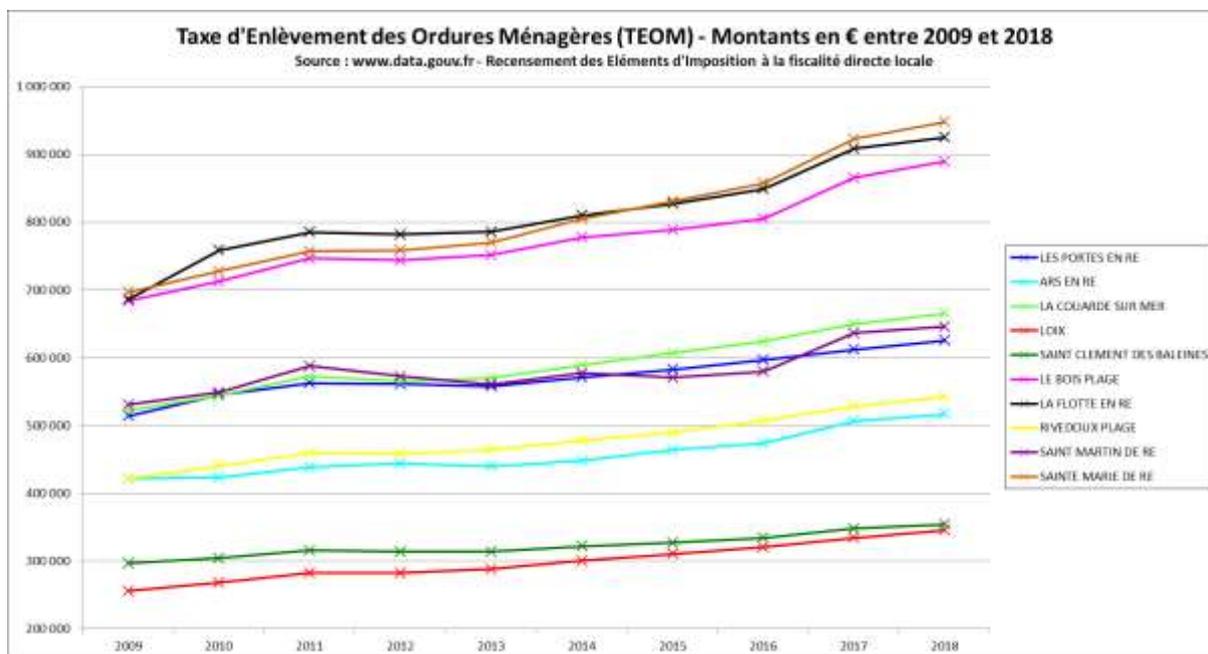
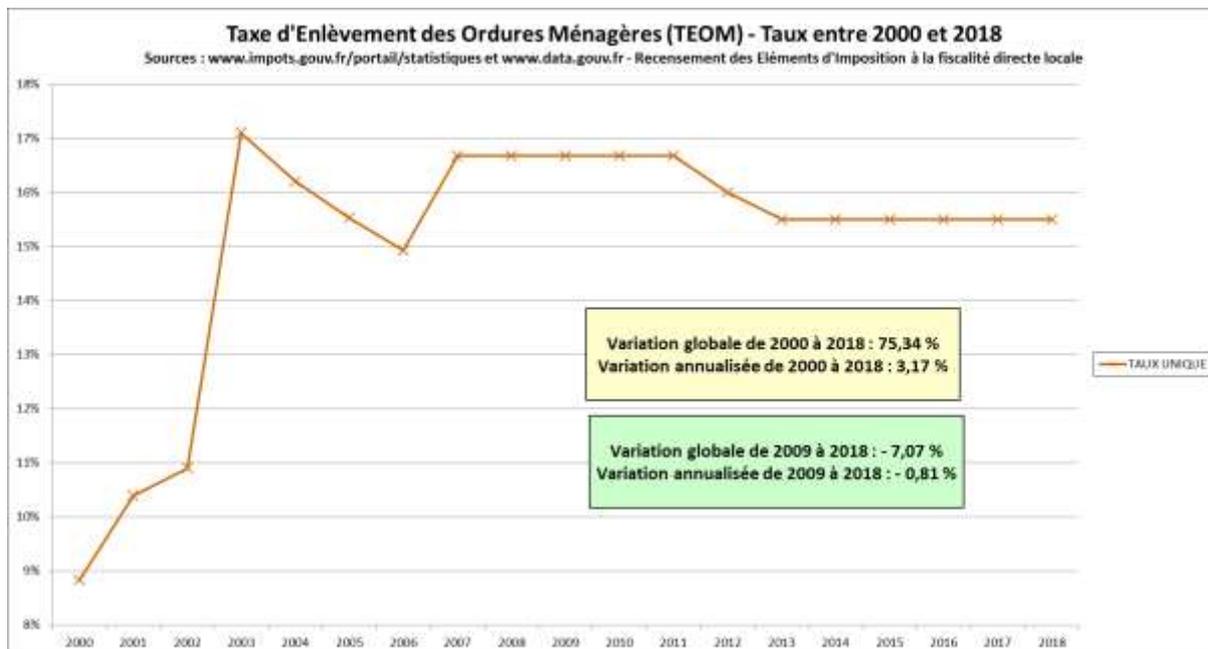


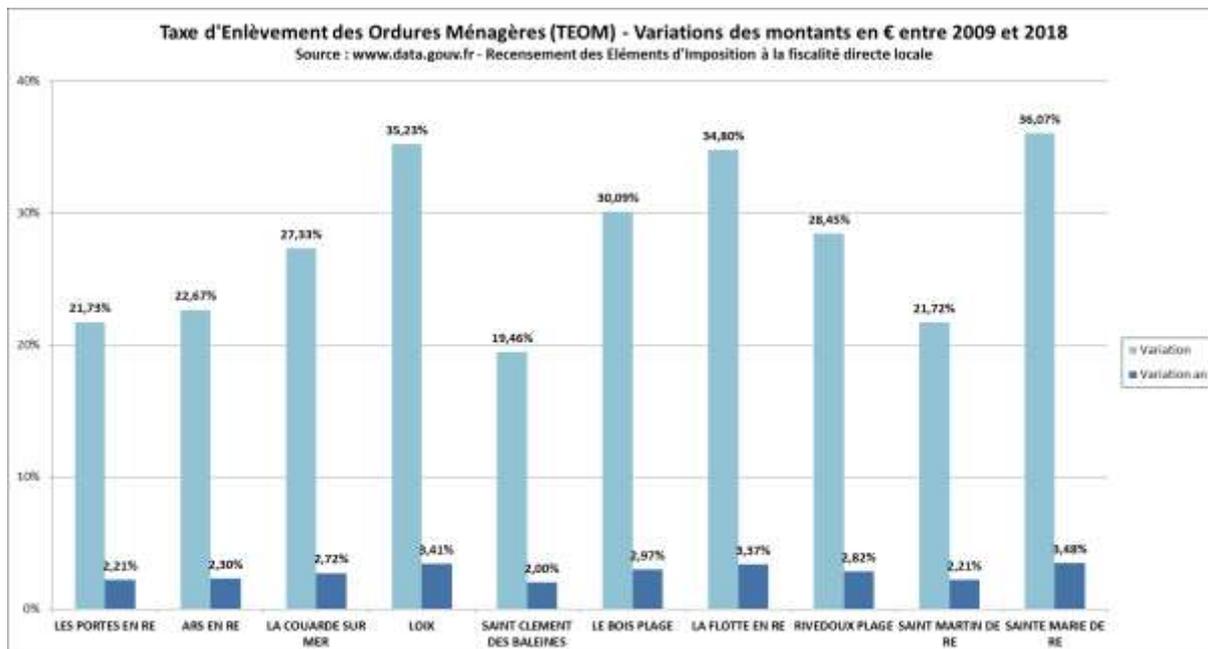
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases nettes imposables :
  - o a les bases imposables les plus faibles de l'Ile de Ré,
  - o et a enregistré une baisse intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : - 5,94 % soit - 0,38 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
  - o a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
  - o et a connu l'augmentation la plus forte : 33,32 % au total soit 1,81 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
  - o perçoit des montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré,
  - o montants en augmentation notable par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 25,28 % soit 1,42 % par an.

#### VI.2.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères







Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases imposables :
  - o a les bases imposables les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
  - o bases avec le plus faible taux d'augmentation : 28,55 % soit 2,83 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de – 7,07 % soit – 0,81 % par an (mais il a connu, pour mémoire, une très forte hausse entre 2000 et 2003),
- concernant les montants nets d'imposition :
  - o a des montants nets d'imposition les plus faibles de l'île de Ré avec la commune de Loix,
  - o et a enregistré la plus faible hausse : 19,46 % soit 2,00 % par an.

#### VI.2.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Cette taxe a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez les éléments, pour mémoire, sur le site Internet de votre Association à l'adresse : <http://adc-lesportes.com/images/pdf/ACNIR-ET-Synthese-CDC-GEMAPI.pdf>.

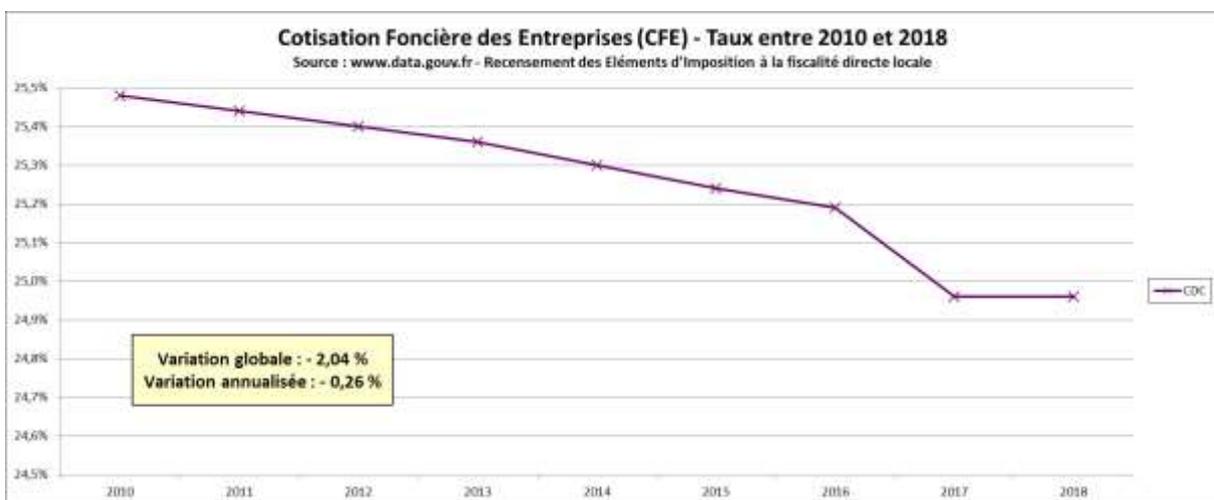
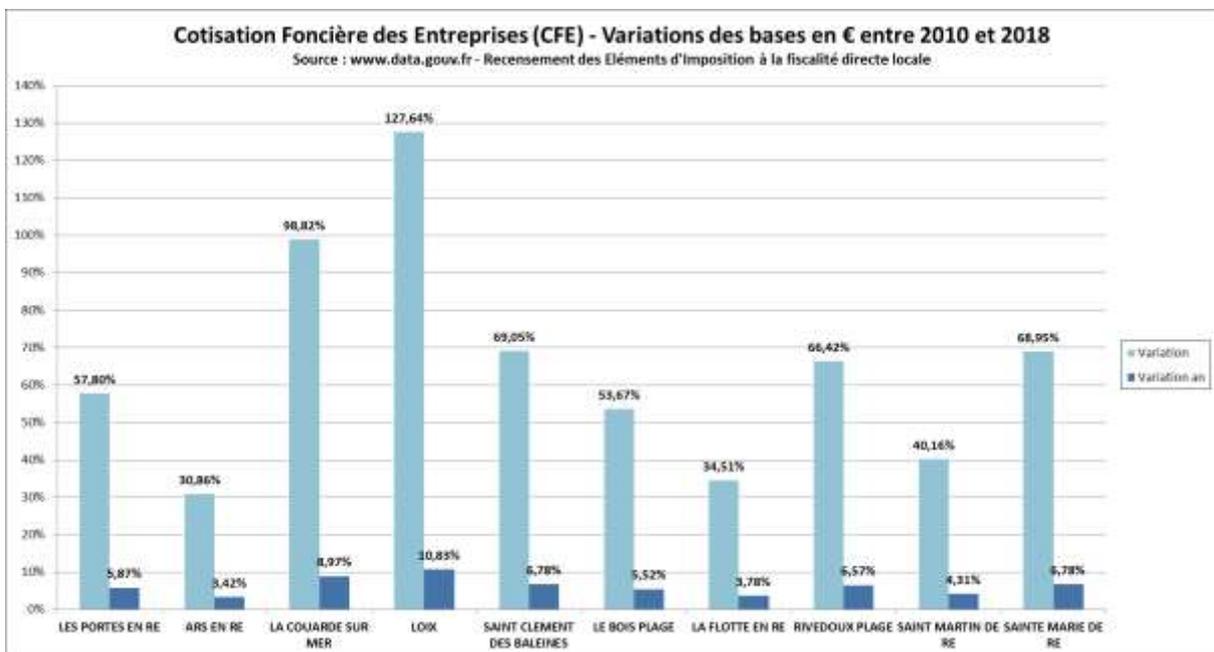
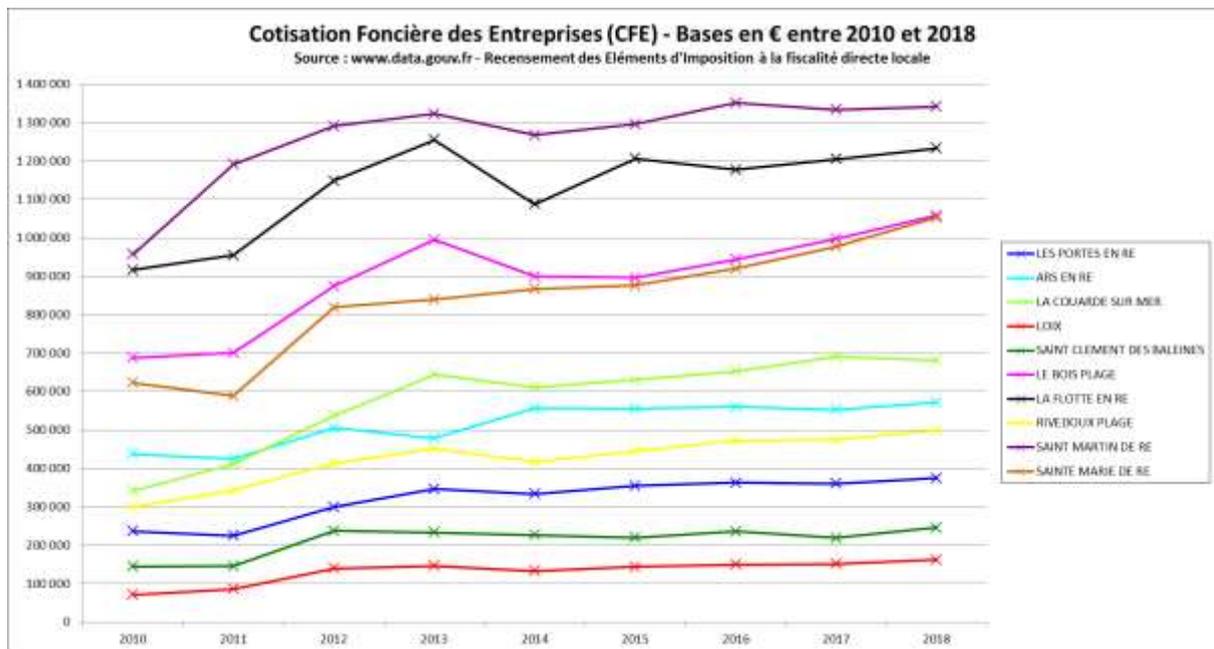
Le produit de cette taxe a été, en 2018, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines de 70,1 k€ réparti comme suit :

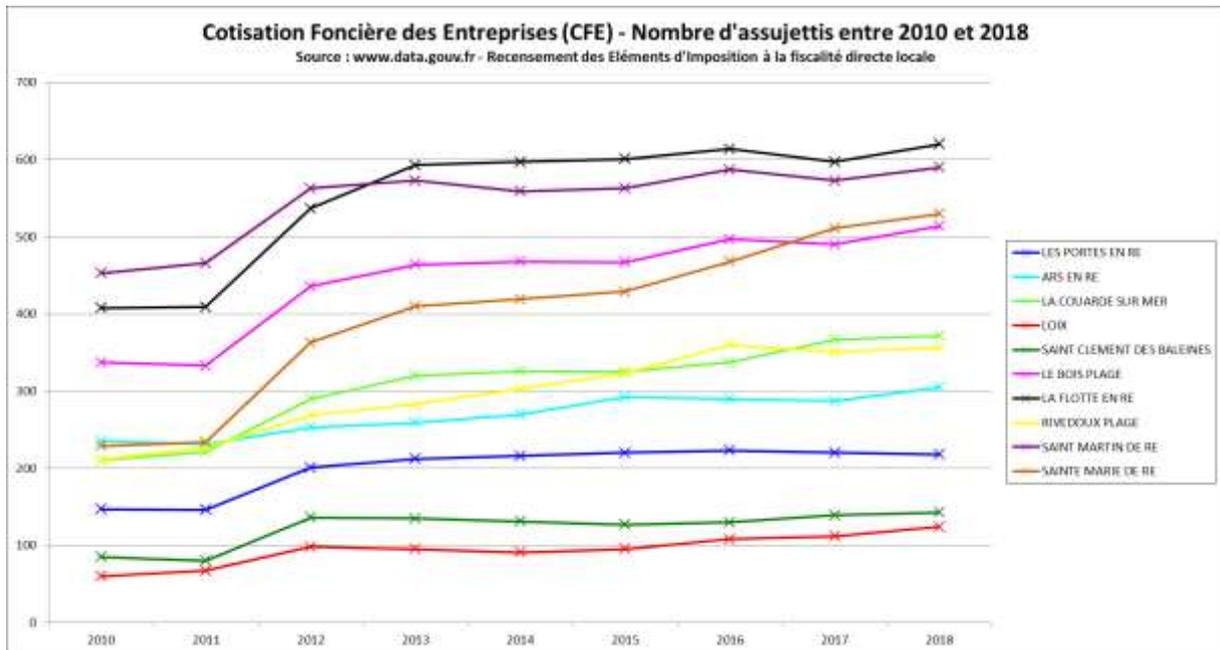
- 41,3 k€ sur les avis de Taxe d'Habitation,
- 25,1 k€ sur les avis de Taxe sur le Foncier Bâti,
- 3,2 k€ sur les avis de Cotisation Foncière des Entreprises,
- 0,5 k€ sur les avis de Taxe sur le Foncier Non Bâti.

#### VI.2.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises

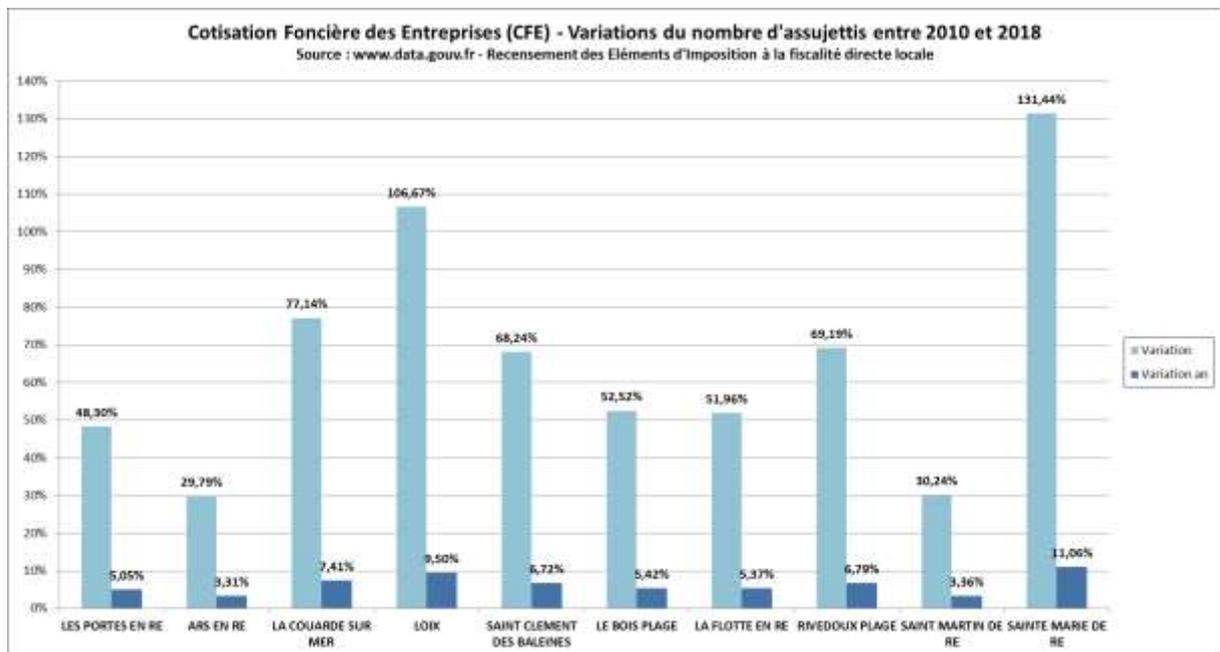
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

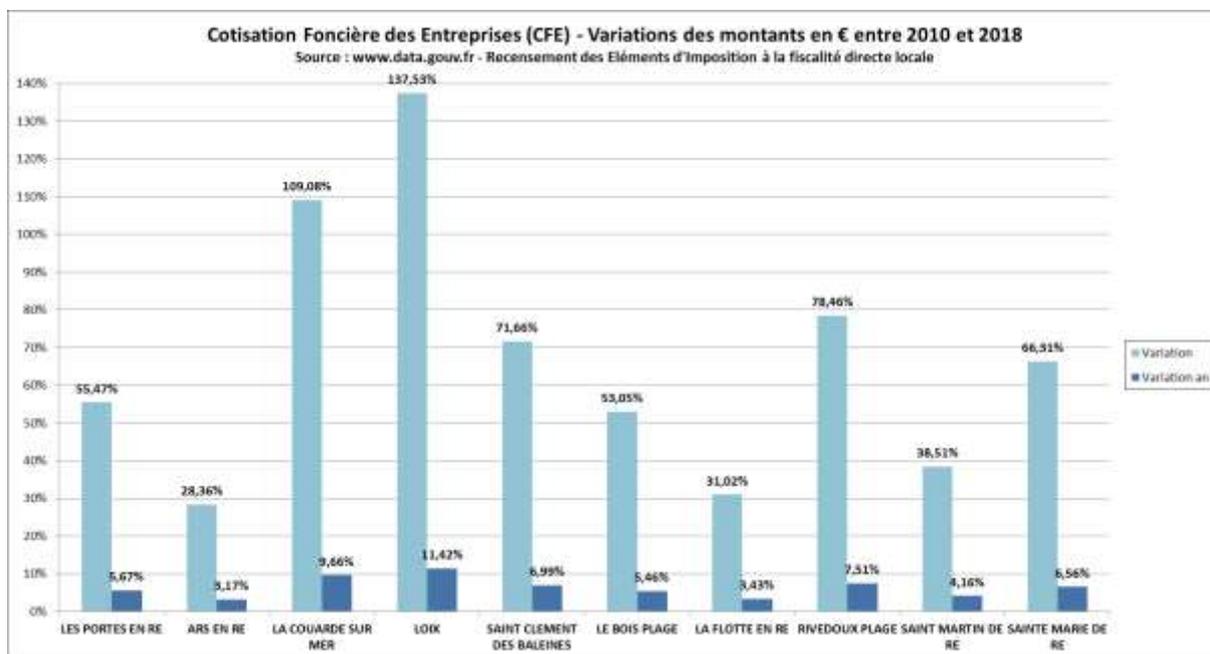
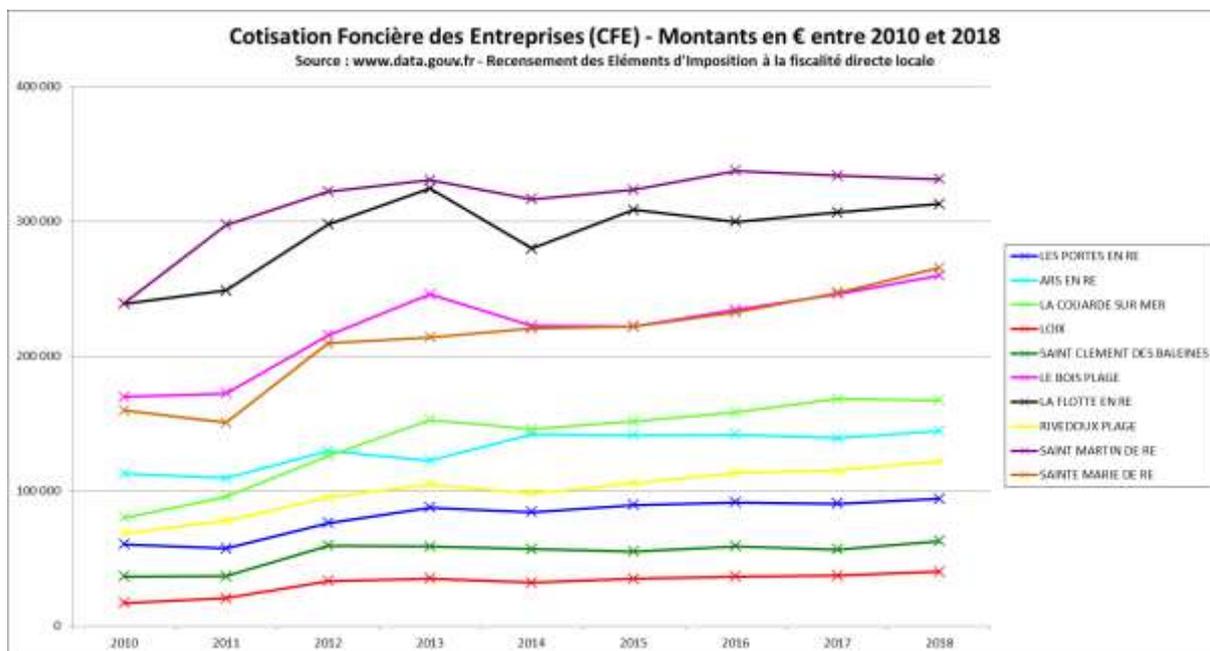
Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'île de Ré, puis reversée aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.





La base des personnes et des activités imposables à la Cotisation Foncière des Entreprises est large, ce qui explique le nombre *a priori* élevé d'assujettis.





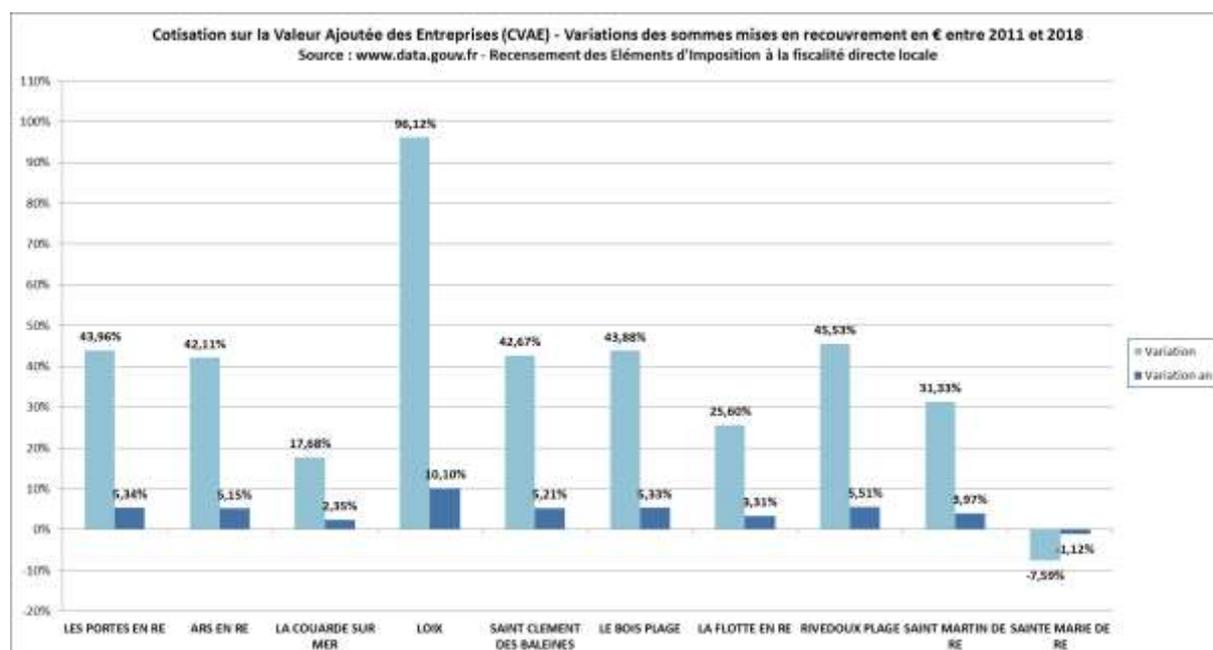
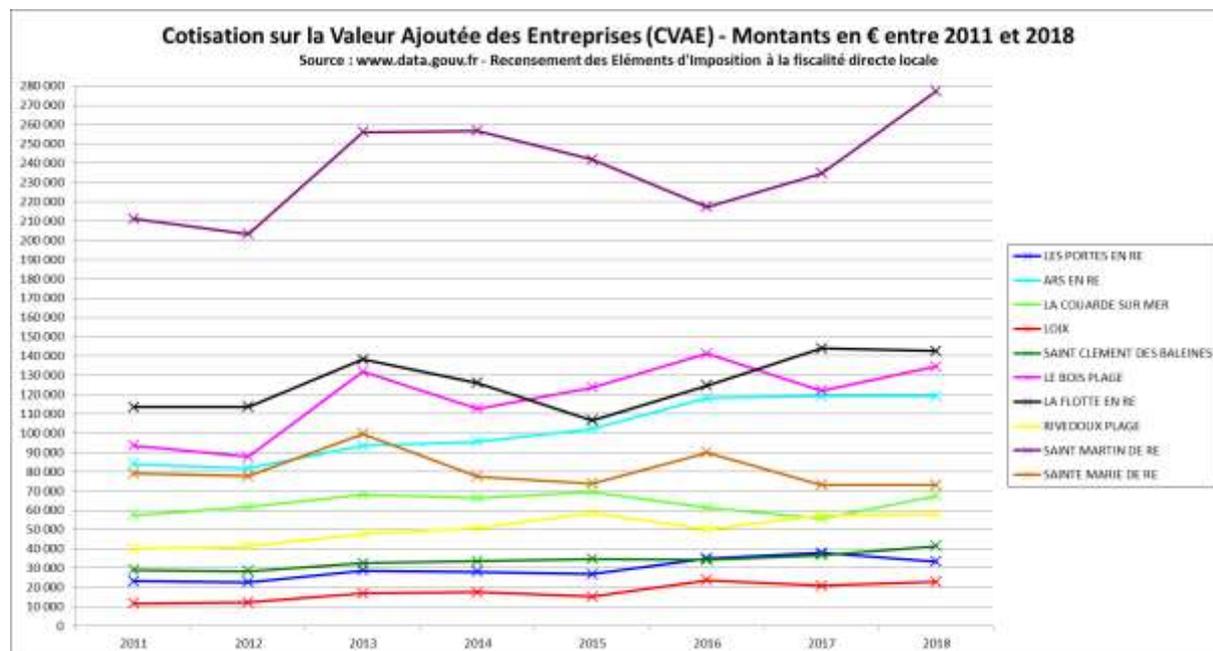
Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :

- concernant les bases imposables :
  - o a les bases imposables les plus faibles avec la commune de Loix,
  - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 69,05 % soit 6,78 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de - 2,04 % soit - 0,26 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
  - o a les nombres d'assujettis les plus faibles avec la commune de Loix,
  - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 68,24% soit 6,72 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
  - o a les montants nets d'imposition les plus faibles avec la commune de Loix,
  - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 71,66 % soit 6,99 % par an.

### VI.2.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).



- Sur la période étudiée, la commune de Saint-Clément-des-Baleines :
- a les sommes mises en recouvrement les plus faibles avec les communes des Portes-en-Ré et de Loix,
  - et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Île de Ré: 42,67 % soit 5,21 % par an.

### VI.2.3 Attributions de compensation

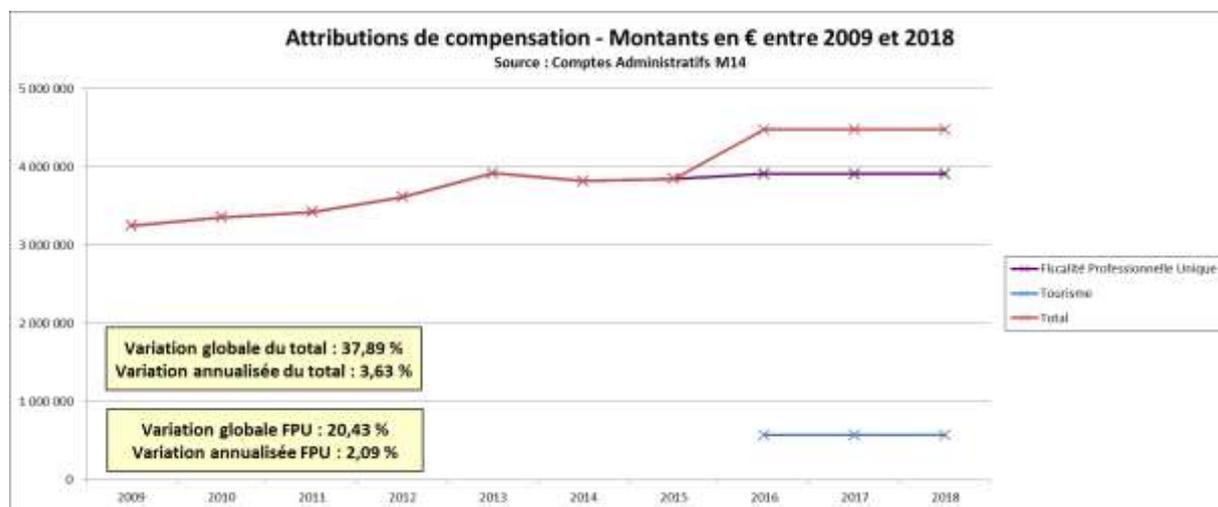
La Communauté de Communes de l'Île de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'île de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

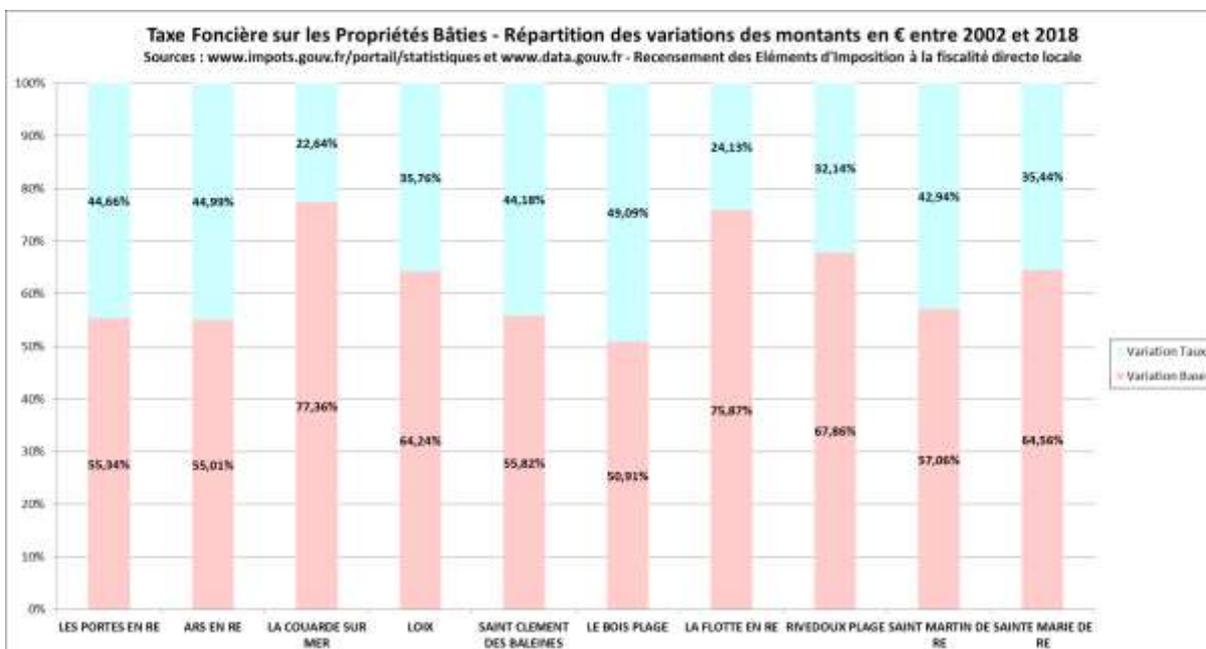
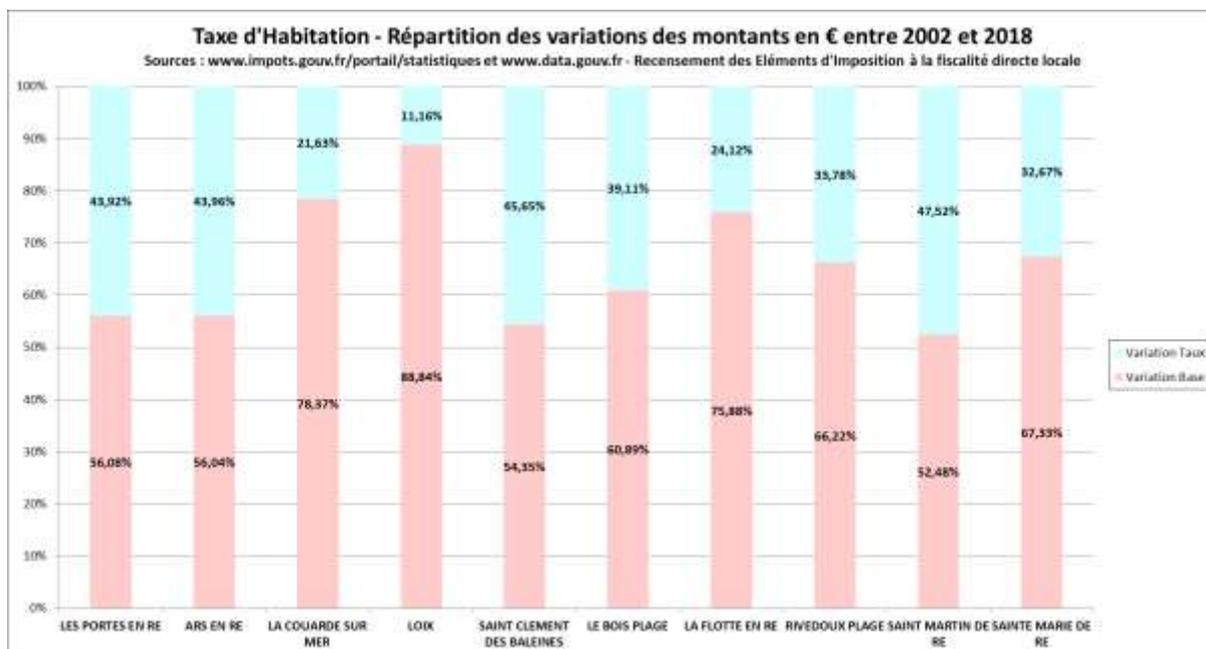
	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
<b>ARS EN RE</b>	419 180 €	84 502 €	503 682 €
<b>LE BOIS PLAGE EN RE</b>	707 873 €	167 819 €	875 692 €
<b>LA COUARDE SUR MER</b>	291 637 €	67 643 €	359 280 €
<b>LA FLOTTE</b>	681 521 €	100 655 €	782 176 €
<b>LOIX</b>	47 538 €	507 €	48 045 €
<b>LES PORTES EN RE</b>	137 172 €	16 712 €	153 884 €
<b>RIVEDOUX-PLAGE</b>	149 006 €	13 144 €	162 150 €
<b>SAINT CLEMENT DES BALEINES</b>	144 423 €	32 842 €	177 265 €
<b>SAINTE MARIE DE RE</b>	440 610 €	63 490 €	504 100 €
<b>SAINT MARTIN DE RE</b>	889 594 €	19 254 €	908 848 €
<b>TOTAL</b>	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :



## VI.2.4 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.



On constate que, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, les répartitions sont équilibrées :

- avec 55 % environ des augmentations globales dues à l'augmentation des bases d'imposition
- et 45 % environ dues à l'augmentation des taux d'imposition.

## VI.2.5 Commentaires

### VI.2.5.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune de Saint-Clément-des-baleines.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2018 :

- l'article « 7311 – Contributions directes » représente 52 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (937 k€) :
  - o l'article « 7311 – Contributions directes » représente 79,0 %,
  - o l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,1 %,
  - o l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 18,9 % dont 15,4 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 3,5 % au titre du Tourisme,

- l'article « 7336 – Droits de place » représente 1,2 %,
- l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 0,8 % ; pour mémoire, après son passage en « Station de tourisme » au cours de l'année 2018, la commune de Saint-Clément-des-Baleines bénéficie du versement de la fraction de cette taxe additionnelle auparavant versée au département de la Charente-Maritime (soit 70 k€ environ en année pleine).

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2018 :
  - plus de 99 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
  - et 67 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale même si, à ce jour, nous n'avons pas encore relevé d'influence négative dans les comptes de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

Votre association ne manquera pas, de son côté, de produire tous les documents et toutes les études utiles à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

### VI.2.5.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représente, en 2018 :

- 15,4% de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 10,2 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes l'évolution, globalement à la hausse, des deux contributions à caractère professionnel (CFE et CVAE) est un signe positif pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

En effet le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, reste un impératif pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

Ce sujet est et restera donc d'actualité pour les années, et peut-être même les décennies, à venir.

## VII. DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

### VII.1 Répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2018, la répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune de Saint-Clément-des-Baleines (hors aire de camping-car et sans tenir compte des atténuations de produits) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	483	46%	15%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	233	22%	1%
61 SERVICES EXTERIEURS	165	16%	-28%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	95	9%	4%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	74	7%	6%
63 IMPOTS ET TAXES	5	0%	-2%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	121%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	
<b>TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 055</b>	<b>100%</b>	<b>3%</b>

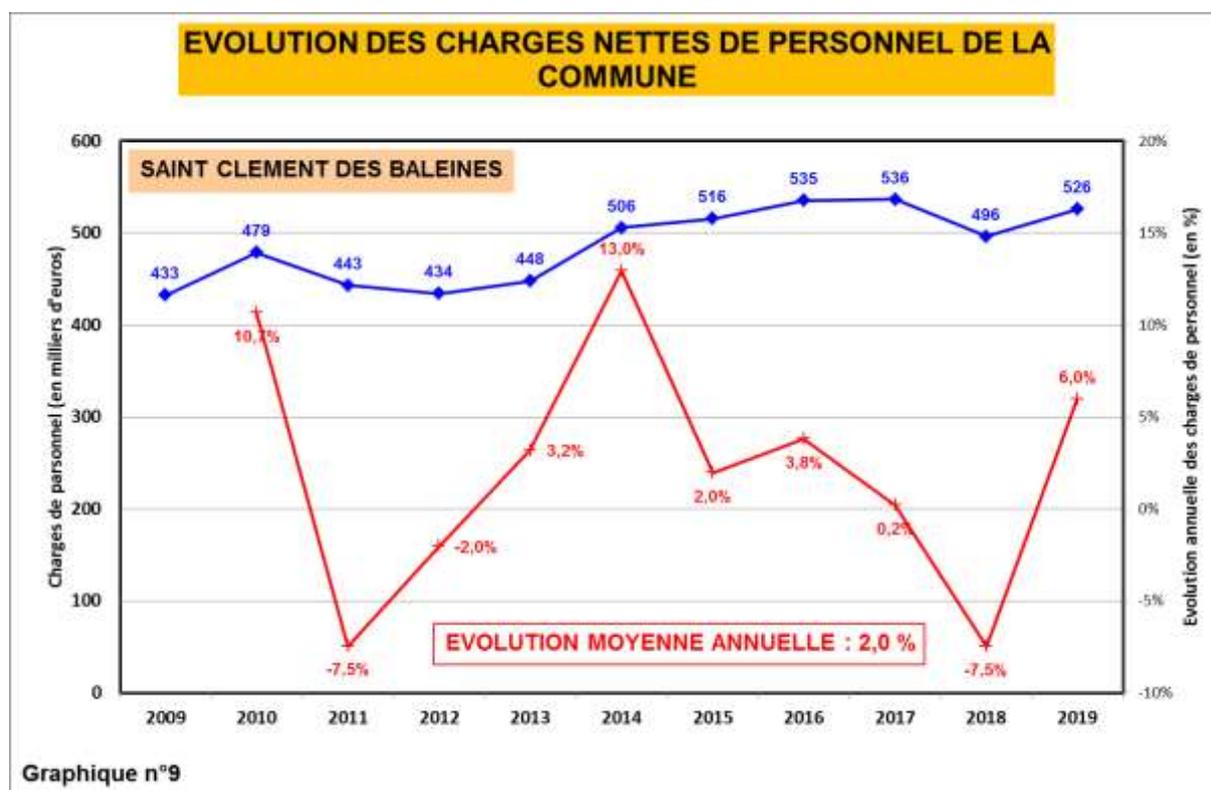
On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent la majeure partie des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, de 2009 à 2018, environ 46 %.

D'autre part, si on compare les dépenses courantes de fonctionnement de 2018, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux dépenses courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2018 on obtient les éléments suivants :

	2018 réel		2018 calculé avec inflation	
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	496	51%	477	46%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	206	21%	225	22%
61 SERVICES EXTERIEURS	117	12%	179	17%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	80	8%	85	8%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	61	6%	64	6%
63 IMPOTS ET TAXES	5	1%	6	1%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	1	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
<b>TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>967</b>	<b>100%</b>	<b>1 037</b>	<b>100%</b>

Globalement le total des charges courantes de fonctionnement réelles et calculées en tenant compte de l'inflation sont assez proches, ce qui a tendance à signer une maîtrise de ces dépenses. Ce constat, plutôt rare, doit être porté au crédit des équipes municipales et pourrait avantageusement inspirer d'autres collectivités locales de l'île de Ré.

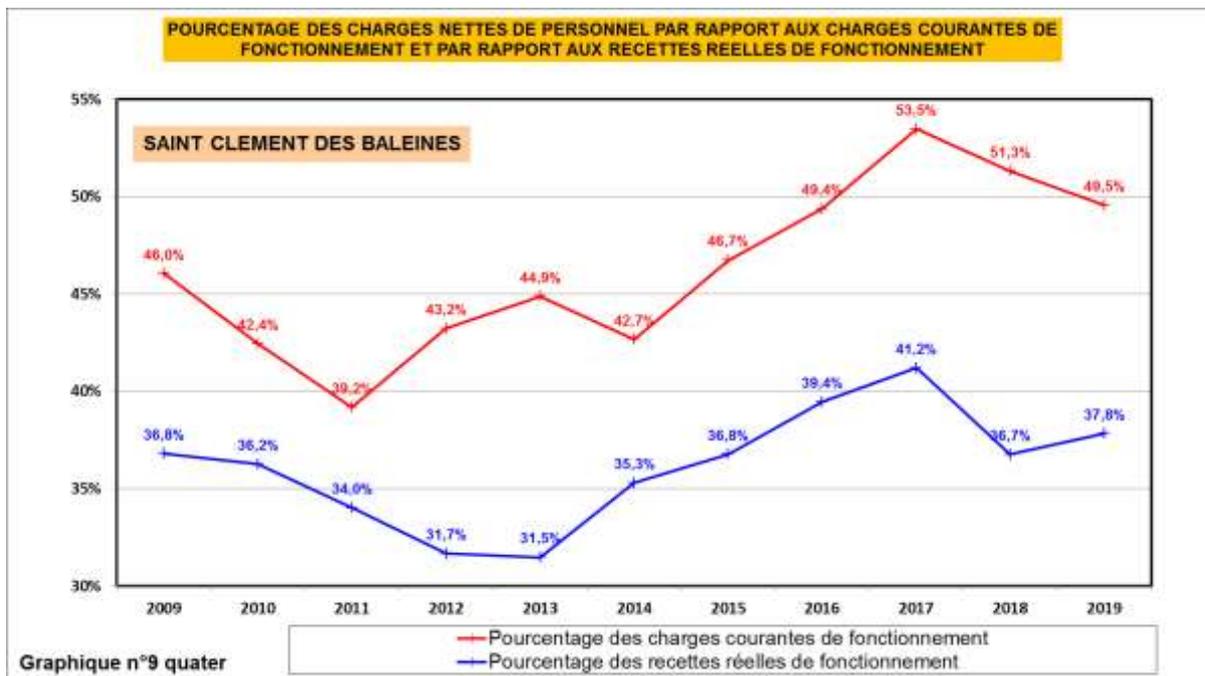
## VII.2 Charges de personnel



La hausse de ces charges de personnel a été plutôt contenue dans la commune de Saint-Clément-des-Baleines sur cette période, ressortant à 2,0 % en moyenne annuelle. Cependant, la forte hausse de 6,0 %, prévue au Budget Primitif 2019, pourrait annoncer une annulation de l'inversion de tendance constatée en 2018 (- 7,5 %) et bienvenue après la hausse ininterrompue constatée depuis 2013.

De plus, comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des recettes réelles de fonctionnement, qui était en décroissance régulière jusqu'en 2013, a connu une période de croissance continue qui s'est inversée en 2018 ; les prévisions du Budget Primitif 2019, si elles se réalisent, pourraient signer l'annulation de cette tendance vertueuse,
- l'évolution du rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement est plus contrastée : baisse jusqu'en 2011, puis croissance jusqu'en 2013, puis baisse en 2014, puis de nouveau croissance jusqu'en 2017, puis baisse en 2018 qui pourrait être confirmée si les prévisions du Budget Primitif 2019 se réalisent.



Nous voulons croire que la tendance observée jusqu'en 2017, montrant que les charges nettes de personnel « consommaient » toujours plus des recettes de la commune et représentaient une part croissante de ses charges courantes a retenu toute l'attention de l'équipe municipale et que l'évolution observée en 2018 est une réaction face à cette dérive. Il faut souhaiter que 2019 le confirme.

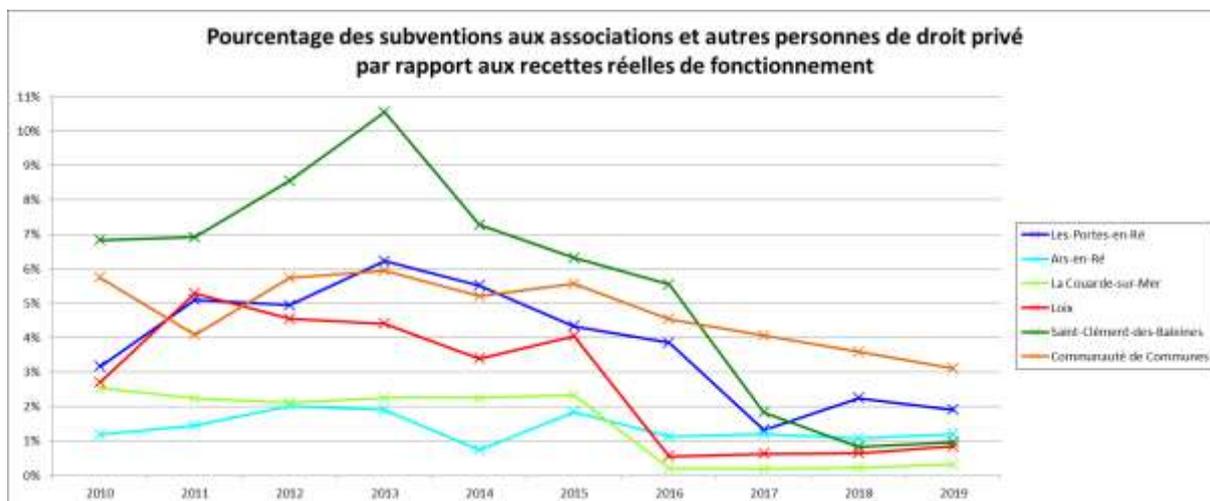
Par ailleurs deux questions restent en suspens, comme pour toutes les autres communes du Nord de l'île de Ré :

- sur une période comparable, la hausse annuelle moyenne des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, a été de 13 % ; on est donc en droit de se demander :
  - o pourquoi les charges de personnel de la commune de Saint-Clément-des Baleines n'ont pas diminuées en valeur absolue ou, à défaut, n'ont pas connues une hausse moyenne annuelle plus faible,
  - o et de ce fait si elles sont réellement maîtrisées ?
- l'impact des charges de personnel dans les comptes de la commune est-il compatible avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale...)?

### VII.3 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

Pour la période de 2010 à 2019 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574 des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes du Nord de l'île de Ré et la Communauté de Communes de l'île de Ré sont les suivants :



Dans une tendance générale à la modération, la commune de Saint-Clément-des-Baleines se distinguait, jusqu'en 2016, par les pourcentages les plus élevés. Pour mémoire ces pourcentages très élevés étaient dus au soutien financier qu'apportait la commune à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue. Le financier y a probablement gagné ce que le sportif y a perdu !

La liste des bénéficiaires, portée à l'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers » du Compte Administratif 2018 et du Budget Primitif 2019 de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, est la suivante :

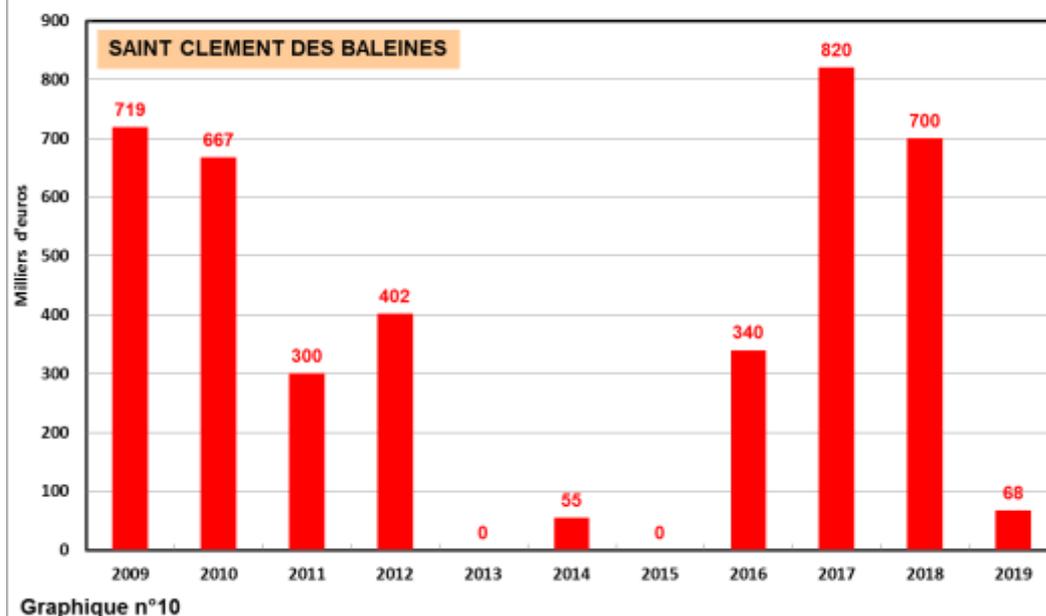
Nom des bénéficiaires	CA 2018	BP 2019
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>11 700,00</b>	<b>13 900,00</b>
<b>Associations</b>	<b>11 700,00</b>	<b>13 900,00</b>
<i>A l'atelier, jouer, souffler, respirer</i>		200,00
<i>Bibliothèque La Baleine</i>	2 000,00	2 000,00
<i>Comité des Fêtes Villageoises</i>	2 500,00	2 000,00
<i>Fanfare du Bucheron Les Portes en Ré</i>	300,00	300,00
<i>Jazz au Phare</i>	3 000,00	3 000,00
<i>L'Apporte Bonheur</i>		700,00
<i>Les Marcambelles</i>	200,00	200,00
<i>Ré Création</i>	500,00	500,00
<i>SNSM</i>	700,00	1 500,00
<i>Saint-Clément Basket 17</i>	2 000,00	3 000,00
<i>Tennis Club du Bout de l'Île</i>	500,00	500,00
<b>Personnes de droit public</b>	<b>129 773,96</b>	<b>102 588,00</b>
<b>Communes</b>	<b>53 609,96</b>	<b>30 300,00</b>
<i>Les Portes en Ré (ALSH Les Mousaillons du Perthuis)</i>	53 609,96	30 300,00
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</b>	<b>76 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
<i>CCAS Saint-Clément</i>	7 000,00	3 000,00
<i>SIVOS Saint-Clément Les Portes (RPI Ecole Cantine)</i>	69 000,00	69 000,00
<b>Autres</b>	<b>164,00</b>	<b>288,00</b>
<i>Chambre des Métiers 17</i>	123,00	168,00
<i>Chambre des Métiers 86</i>	41,00	120,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>141 473,96</b>	<b>116 488,00</b>

## VIII. EMPRUNTS

### VIII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période 2009 à 2018, et prévisionnel pour l'année 2019, par la commune pour son Budget Principal et son Budget Annexe « Aire de Camping-Car », sont les suivants :

## MONTANT ANNUEL DES EMPRUNTS CONSOLIDES CONTRACTES



Les 700 000 € de 2018 correspondent à un unique emprunt ayant pour objet de « financer le refinancement », comme indiqué dans le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2018.

Dans ce même procès-verbal, il est indiqué : « Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour financer l'acquisition foncière du terrain du Moulin Rouge, la commune avait contracté un emprunt de 700 000.00 euros en mars 2009. Le foncier devant être cédé à la Communauté de Communes dans le cadre de la réalisation des logements, l'emprunt contracté répondait aux caractéristiques d'un emprunt pour portage foncier à court terme, soit un remboursement des intérêts sur une durée de 10 ans et un remboursement du capital « in fine ». L'échéance de remboursement du capital emprunté étant fixée au 1<sup>er</sup> mai 2019, Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à un nouvel emprunt de 700 000.00 euros pour honorer ce remboursement. »

Le Bureau de votre Association se pose certaines questions sur cet emprunt :

- manifestement l'équipe municipale en place, face aux incertitudes entourant l'opération dite du « Moulin Rouge » suite à la tempête Xynthia, n'a provisionné aucunes sommes pour le remboursement des 700 000 € de capital du prêt de mars 2019,
- le nouvel emprunt de 700 000 € :
  - o a été réalisé à la fin de l'année 2018, pour une utilisation au 1<sup>er</sup> mai 2019, *a priori* pour un refinancement, sans qu'il n'apparaisse comme tel dans le Compte Administratif 2018 de la commune,
  - o ne semble pas respecter un des principes du recours à l'emprunt dans une collectivité locale, à savoir, qu'en aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette (cf. [www.collectivites-locales.gouv.fr/principes-recours-a-lemprunt](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/principes-recours-a-lemprunt)).

Nous aurions aimé interroger Monsieur le Maire de Saint-Clément-des-Baleines à ce sujet mais, comme il nous le rappelait dans son courrier daté du 9 août 2018, dont vous trouverez une copie sur le site Internet de l'Association à l'adresse [http://adc-lesportes.com/images/pdf/LE-SCDB-20180809-Radioscopie\\_2018-Reponse\\_du\\_Maire.pdf](http://adc-lesportes.com/images/pdf/LE-SCDB-20180809-Radioscopie_2018-Reponse_du_Maire.pdf), il pratique la politique du « circulez, il n'y a rien à voir ». Nous nous retournerons donc vers les Services Préfectoraux et/ la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine pour en savoir un peu plus.

### VIII.2 Crédit de trésorerie

Il n'y a pas eu de tirage sur ligne de trésorerie en 2018.

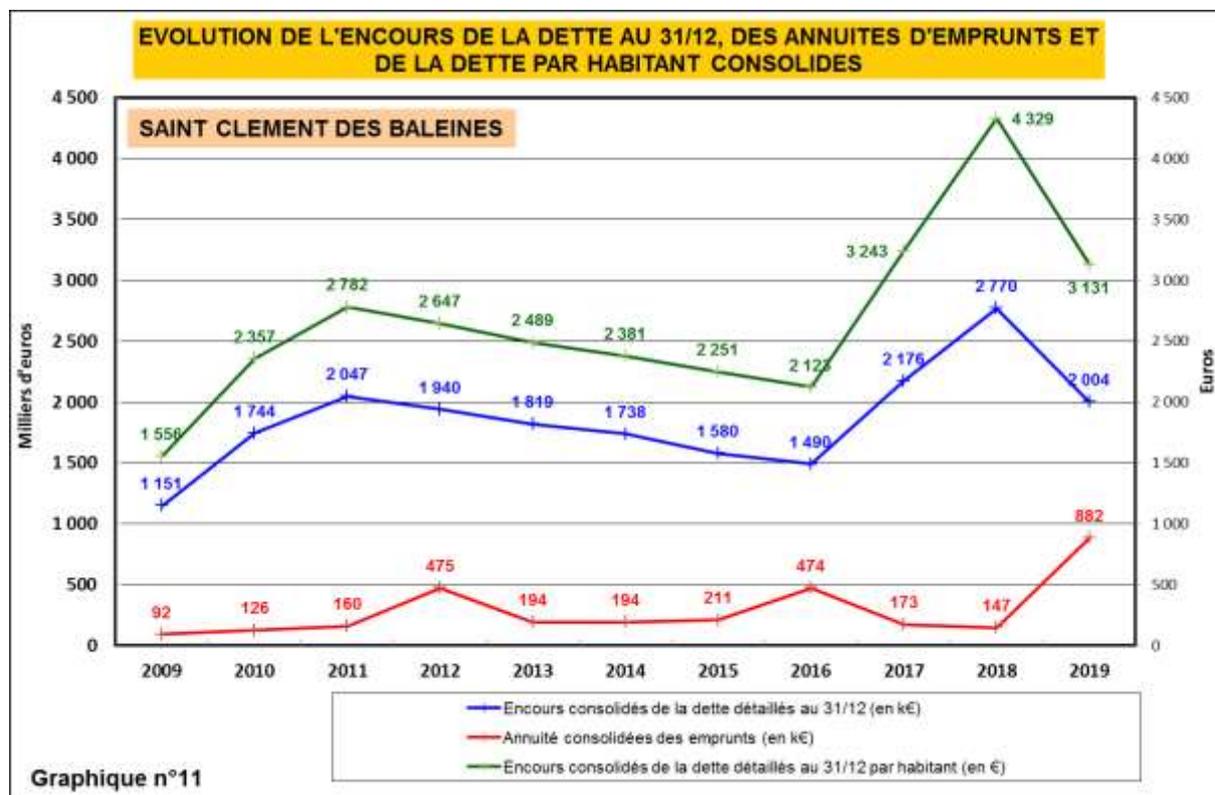
## IX. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

### IX.1 Endettement consolidé

#### IX.1.1 Evolution

Le graphique ci-dessous indique l'évolution :

- de l'encours de la dette,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette par habitant.



La courbe bleue (Encours consolidés de la dette détaillés au 31/12) et la courbe rouge (Annuité consolidées des emprunts) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours consolidés de la dette détaillés au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

Pour ce qui est des annuités on retrouve, en 2012, 2016 et 2019, les hausses évoquées précédemment et conséquence de remboursements de capital d'emprunts bancaires.

Concernant les encours, on distingue plusieurs périodes différentes :

- une période de hausse jusqu'en 2011,
- suivie d'une période de baisse jusqu'en 2016,
- puis une hausse très importante en 2017 et en 2018,
- l'année 2019 marquant une baisse notable du fait de l'opération sur le capital de l'emprunt *in fine* de Mars 2009 évoqué précédemment.

On remarquera que l'encours par habitant est relativement élevé et fait de Saint-Clément-des-Baleines une commune plutôt endettée.

#### IX.1.2 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

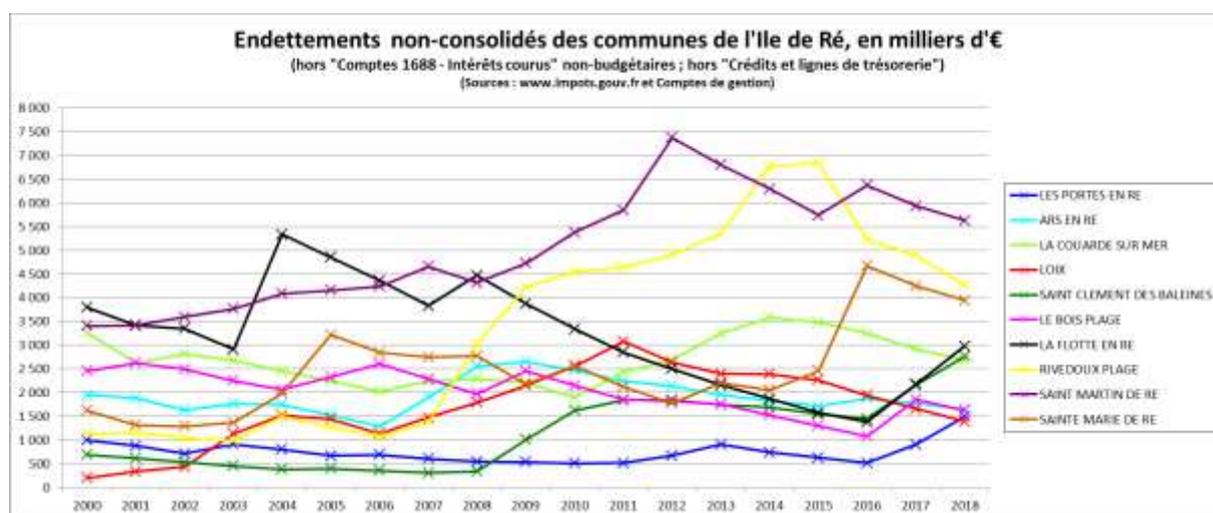
Dettes fin année (N) = Dettes fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : [https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux\\_ex?flowId=accueilcclloc-flow](https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux_ex?flowId=accueilcclloc-flow) et/ou Comptes de Gestion).

Si le premier type de contrôle est concordant, il existe de légers décalages systématiques pour le second. Ainsi, si nous en avons l'occasion, nous ne manquerions pas de rappeler à Monsieur le Maire l'importance d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs) concordants avec la comptabilité publique (Comptes de Gestion).

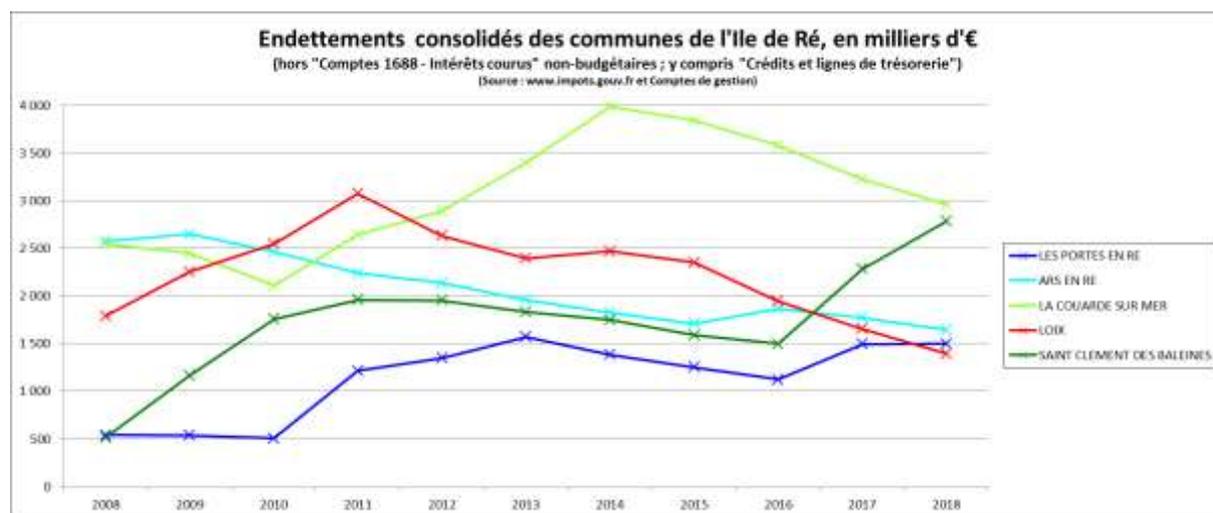
## IX.2 Endettement non-consolidé

Pour mémoire nous avons fait paraître dans la « Lettre de l'Association » datée de Mai 2018 une étude sur l'endettement non-consolidé des dix communes de l'île de Ré avec un graphique semblable à celui reproduit ci-dessous (que vous pouvez retrouver sur notre site Internet à l'adresse : [http://adc-lesportes.com/images/pdf/ACNIR\\_201805\\_Lettre\\_Association](http://adc-lesportes.com/images/pdf/ACNIR_201805_Lettre_Association)) :



Comme nous l'écrivions à l'époque « *l'endettement porté par les Budgets Annexes peut être très significatif et fausser ces données non consolidées* ».

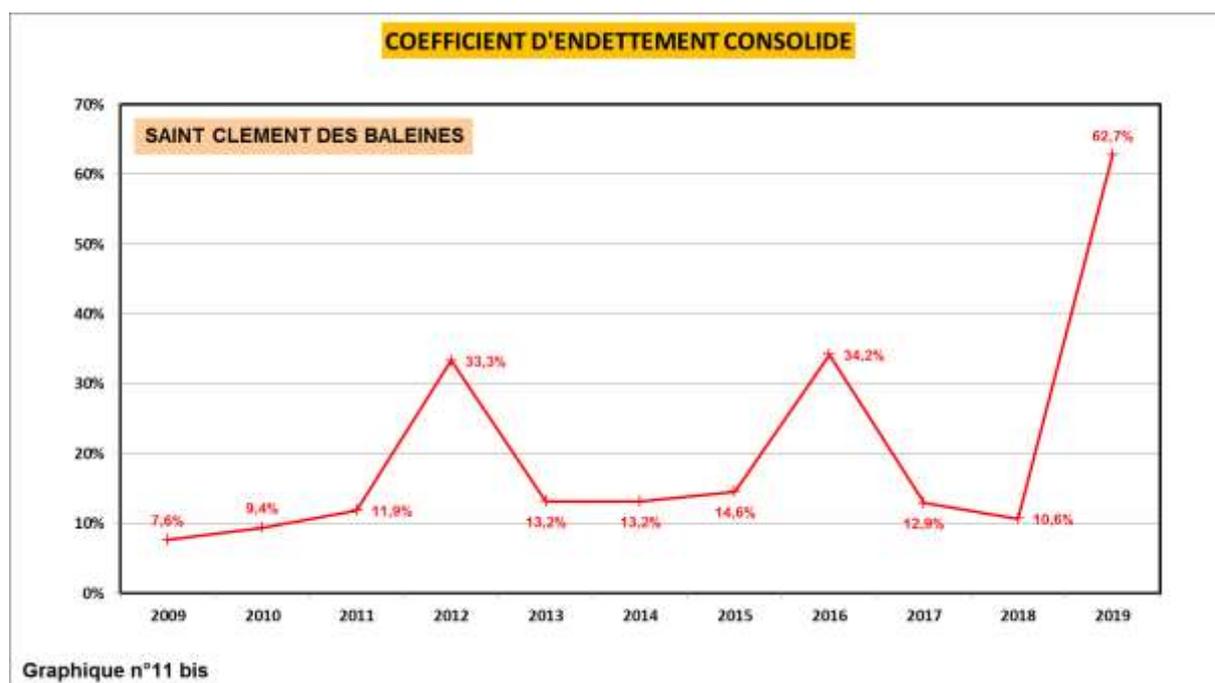
Pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines les endettements consolidés et non-consolidés sont proches du fait que la dette portée par le Budget Annexe de l'Aire de Camping-Car est faible.



## IX.3 Coefficient d'endettement consolidé

Le coefficient d'endettement de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement.

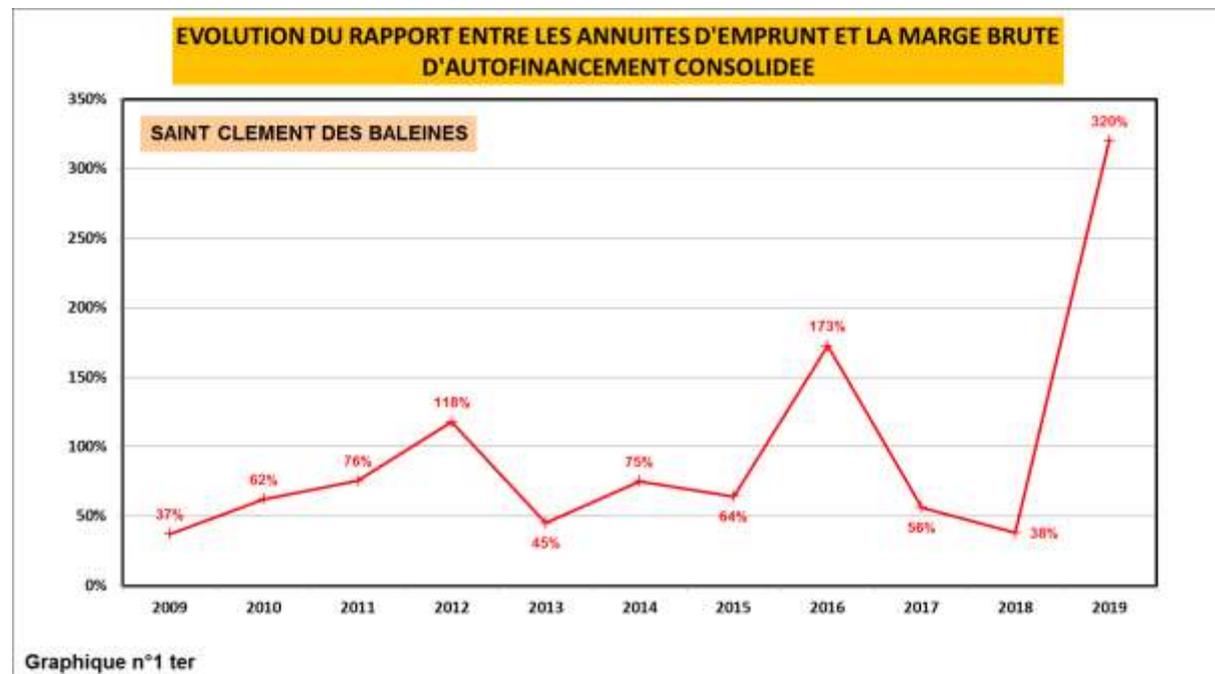
Il montre quelle est la part des recettes réelles utilisée chaque année au remboursement de la dette.



On retrouve des pics en 2012, 2016 et 2019, années de remboursements du capital sur certains emprunts bancaires comme évoqué précédemment.

Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement que nous évoquions au début de cette étude :



- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) : ce ratio est de 7,49 années pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, soit une valeur encore éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 années (et artificiellement gonflée par l'emprunt de 700 000 € à la fin de l'année 2018 évoqué précédemment).

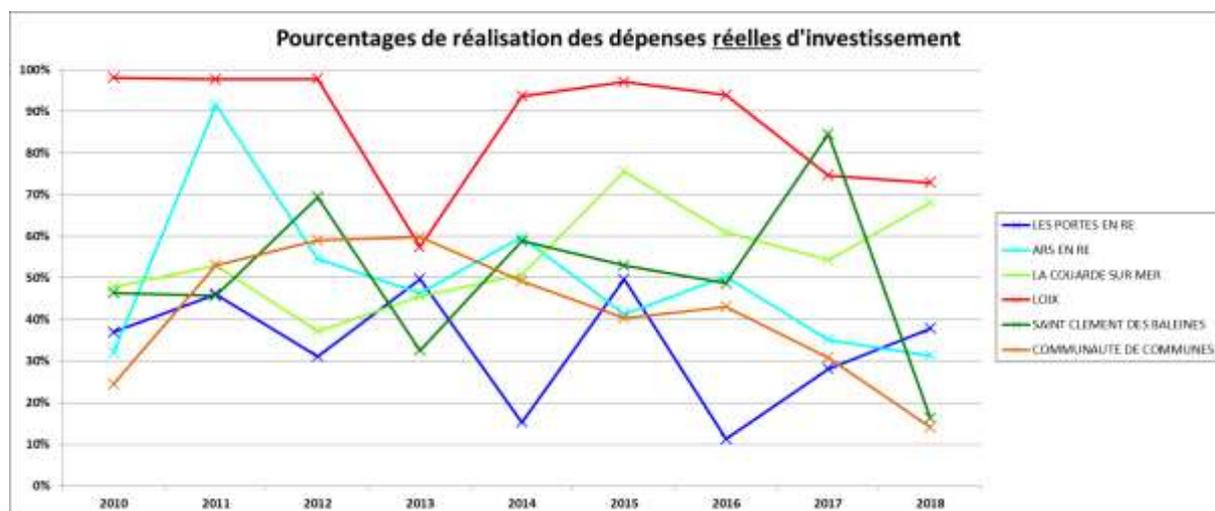
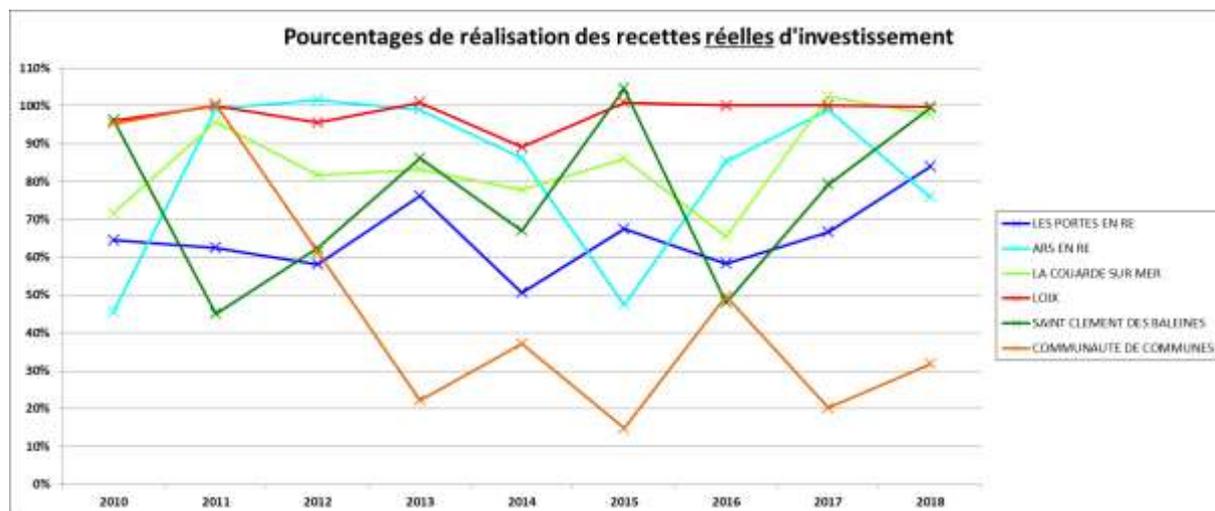
## X. INVESTISSEMENTS

### X.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif.

L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.

On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.



Pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont généralement surévaluées (sauf en 2010, 2015 et 2018), jusqu'à 55 % en 2011,
- et les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 15 à 85 %.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement est erronée et permet de douter de la capacité des élus locaux à gérer ces opérations au plus près et au mieux des intérêts de la commune, et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion par l'équipe municipale : elle pourra peut-être s'inspirer avantageusement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distinguait jusqu'en 2016, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

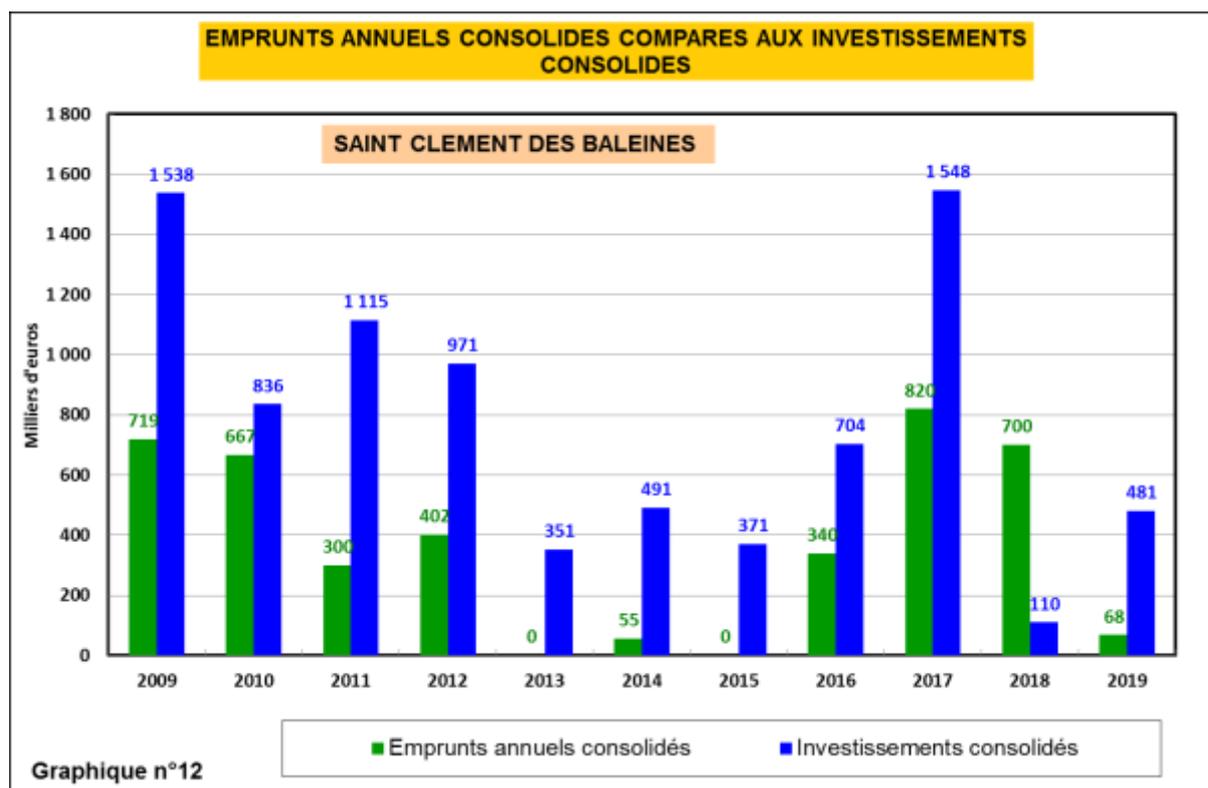
## X.2 Opérations d'équipement

La commune de Saint-Clément-des-Baleines ne détaille pas ses opérations d'équipement dans ses Comptes Administratifs et ses Budgets Primitifs (cf. les radioscopies de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et des autres communes du Nord de l'Île de Ré, à l'exception de la commune de Loix, pour une illustration de ce type de présentation).

Cela est regrettable et nuit à la bonne information de ses résidents / contribuables.

## X.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissement consolidées et des emprunts consolidés contractés, effectifs de 2009 à 2018 et prévues en 2019, concernant donc la commune proprement dite et l'aire de camping-car.



On notera que sur toute la période étudiée, hormis en 2018 avec le prêt de 700 000 € évoqué précédemment, les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

## X.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

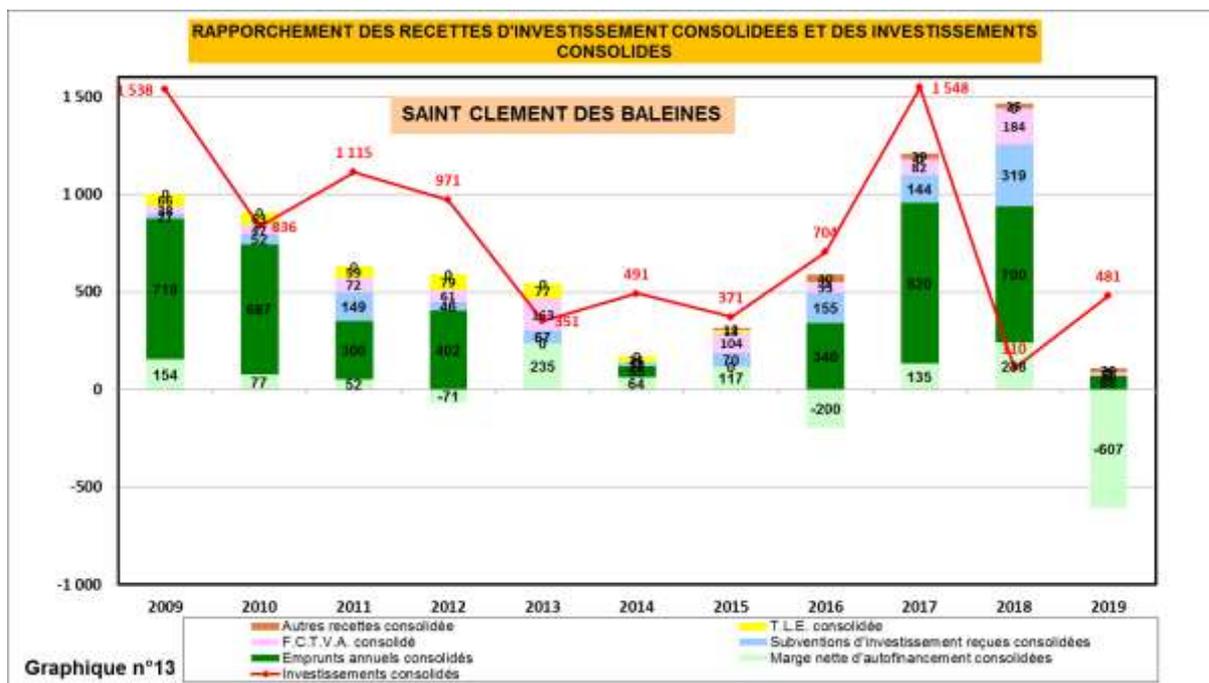
*Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les maires justifient certains investissements, en raison des subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat financent indirectement lesdites subventions. Les obtentions de celles-ci se font certes suivant certaines décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également au niveau administratifs supérieurs. On ne peut rester insensibles aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement doit être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.*

### X.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fond de Compensation pour la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipeement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune (marge nette d'autofinancement, subventions, F.C.T.V.A., T.L.E., autres recettes et emprunts) aux investissements réalisés ou prévus pour 2018.



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait quasi systématiquement un manque de financement des flux sortants par les flux entrants (sauf en 2010, 2013 et 2018).

#### X.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, les « manques » de trésorerie sont récurrents sur la période :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
(1) Recettes d'investissement consolidées	131	162	279	187	307	49	199	249	255	528	40
(2) Investissements consolidés	1 538	836	1 115	971	351	491	371	704	1 548	110	481
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-1 407	-674	-836	-784	-45	-442	-172	-455	-1 292	418	-441
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	154	77	52	-71	235	64	117	-200	135	238	-607
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	-1 253	-597	-784	-856	191	-379	-56	-655	-1 158	656	-1 048
(6) Emprunts annuels consolidés	719	667	300	402	0	55	0	340	820	700	68
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	-534	70	-484	-453	191	-323	-56	-315	-338	1 356	-980
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	-534	-464	-947	-1 401	-1 210	-1 533	-1 589	-1 904	-2 242	-885	-1 865

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de la situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

#### X.4.3 Fonds de roulement

### X.4.3.1 Fonds de roulement du Budget Général

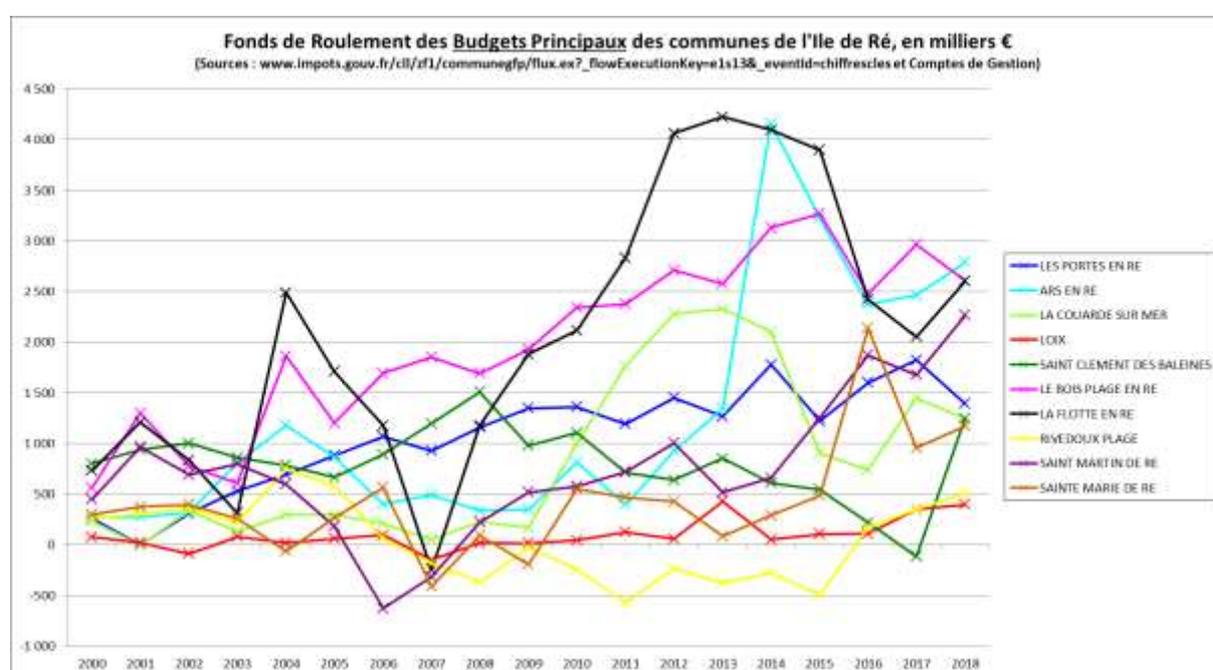
Pour contourner cette difficulté on peut se tourner vers le Fonds de Roulement (FDR) que l'on peut calculer à partir des Comptes de Gestion de la commune.

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

D'un point de vue pratique, un Fond de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

On peut donc calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'île de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française ([www.impots.gouv.fr/cll/zf1/commune/fp/flux.ex](http://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/commune/fp/flux.ex)).



On constatera que la commune de Saint-Clément-des-Baleines a vu, à partir de 2009, son Fonds de Roulement décroître et passer, pour la première fois depuis 2000, en territoire négatif à la fin de l'année 2017 plaçant les finances de la commune dans une situation délicate.

A la fin de l'année 2018 la situation était redressée, mais pas aussi franchement que ce graphique pourrait le laisser croire :

- en effet, l'emprunt de 700 000 €, réalisé à la fin de l'année, est venu gonfler la trésorerie de la commune,
- faisant passer artificiellement le Fonds de Roulement de 547 k€ (soit à un niveau voisin de celui à fin 2015) à 1,247 M€.

L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », à son sommet en 2008, a fondu progressivement et ne représente plus, à la fin de l'année 2018, sur une base corrigée à 547 k€, que :

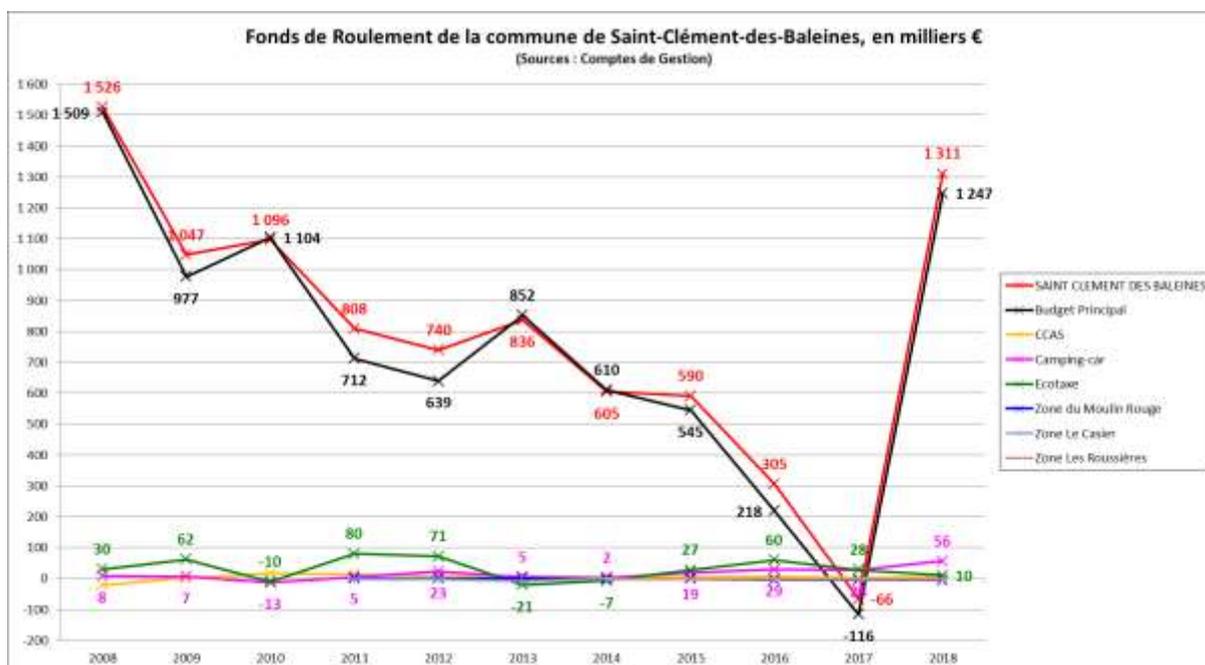
- 1/3 d'année environ de recettes réelles de fonctionnement (base 2018),
- un peu plus d'une 1/2 année de recettes fiscales (base 2018),

- un peu moins de 2/3 d'année environ de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2018).

#### X.4.3.2 Fonds de roulement consolidé

Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

- qu'il est positif sur toute la période étudiée, sauf en 2017 (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
  - o du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir) également positif sur toute la période d'observation sauf en 2017,
  - o des Fonds de Roulement « significatifs » des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert) et Aire de Camping-Car (tracé en mauve) en situations positives et donc également favorables, sauf exception, sur toute la période observée,
  - o et des Fonds de Roulement « anecdotiques » des Budgets Annexes Zone du Moulin Rouge (tracé en bleu), Zone de Casier (tracé bleu clair), Zone Les Roussières (tracé parme) et Centre Communal d'Action Sociale (tracé en jaune).



Comme nous l'indiquions précédemment, la situation financière de la commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est dégradée régulièrement entre 2008 et 2017, vis-à-vis de cet indicateur, avant de se reprendre, pour partie artificiellement, en 2018.

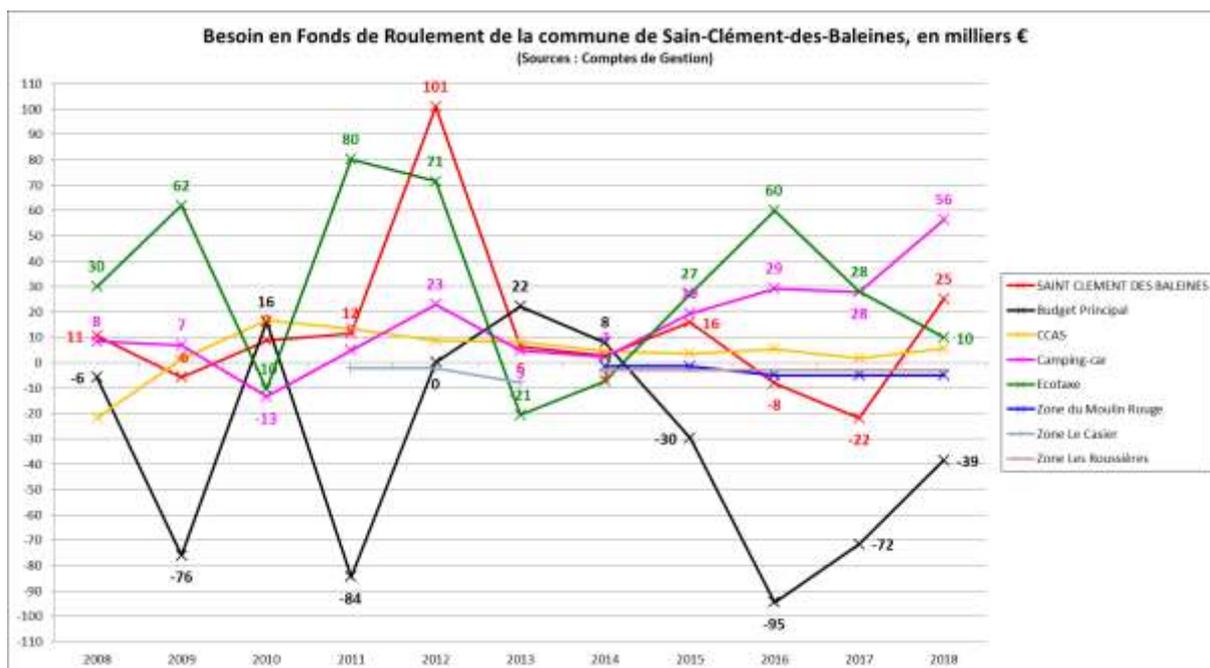
#### X.4.3.3 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « *Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.* »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les deux Budgets Annexes « significatifs » Aire de Camping-Car (tracé mauve) et Ecotaxe (tracé vert) évoluent plutôt en territoire positif et signent une situation défavorable (besoin de financement),
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire plutôt négatif et signe une situation favorable (ressources disponibles),

- l'agrégation de tous ces budgets (tracé rouge) évolue (sauf en 2012) autour d'une position d'équilibre.

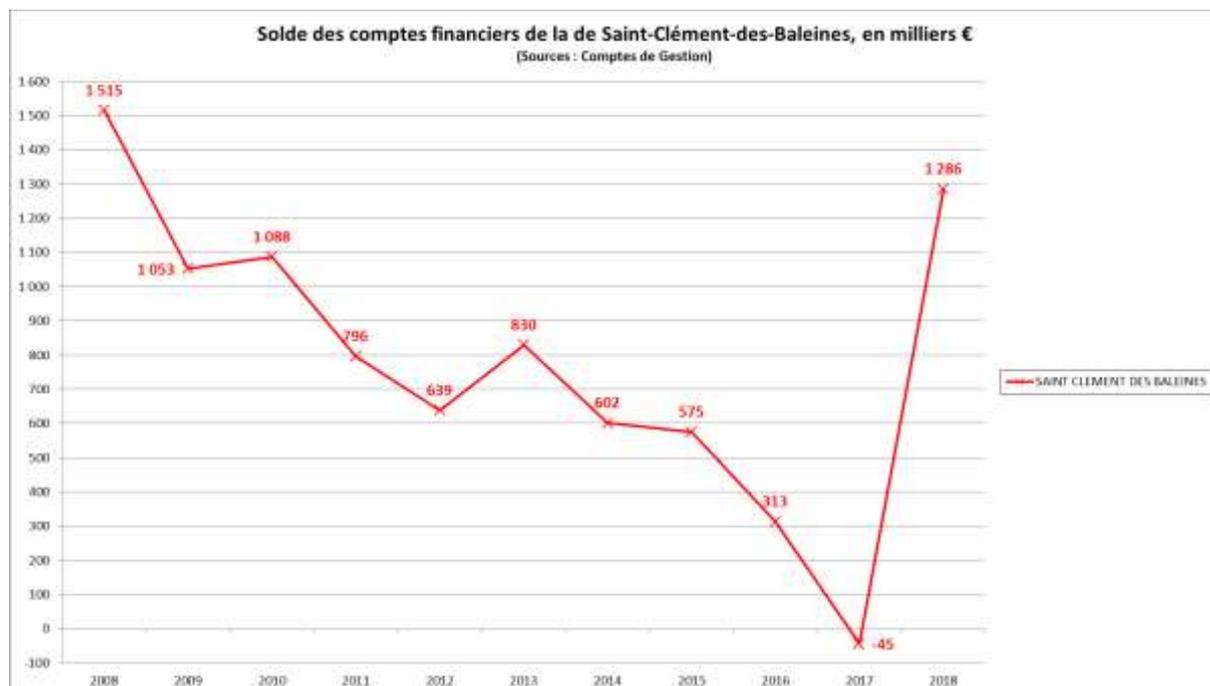


#### X.4.4 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

##### X.4.4.1 Classe 5 – Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec le Trésor, les banques et les établissements financiers ; par extension, les comptes financiers comprennent les comptes relatifs aux placements de trésorerie autorisés » pour reprendre la définition de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14.

Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.



Comme le montre ce graphique la trésorerie disponible ou mobilisable du Budget Principal de la commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est dégradée entre 2008 et 2017, jusqu'à devenir

débitrice, avant de redevenir créditrice en 2018 à un niveau voisin de celui de 2015 (586 k€) si on tient compte des 700 000 € de l'emprunt souscrit à la fin de l'année 2018.

Ainsi, pour reprendre une expression de Monsieur le Maire de la commune de Saint-Clément-des-Baleines lors de ses vœux 2019, il n'y avait plus de « *sous dans la caisse* » à la fin de l'année 2017 et il y en a de nouveau à la fin de l'année 2018, mais dans une proportion moindre que ce que laisserait penser une lecture brute des états financiers de la commune.

#### X.4.4.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

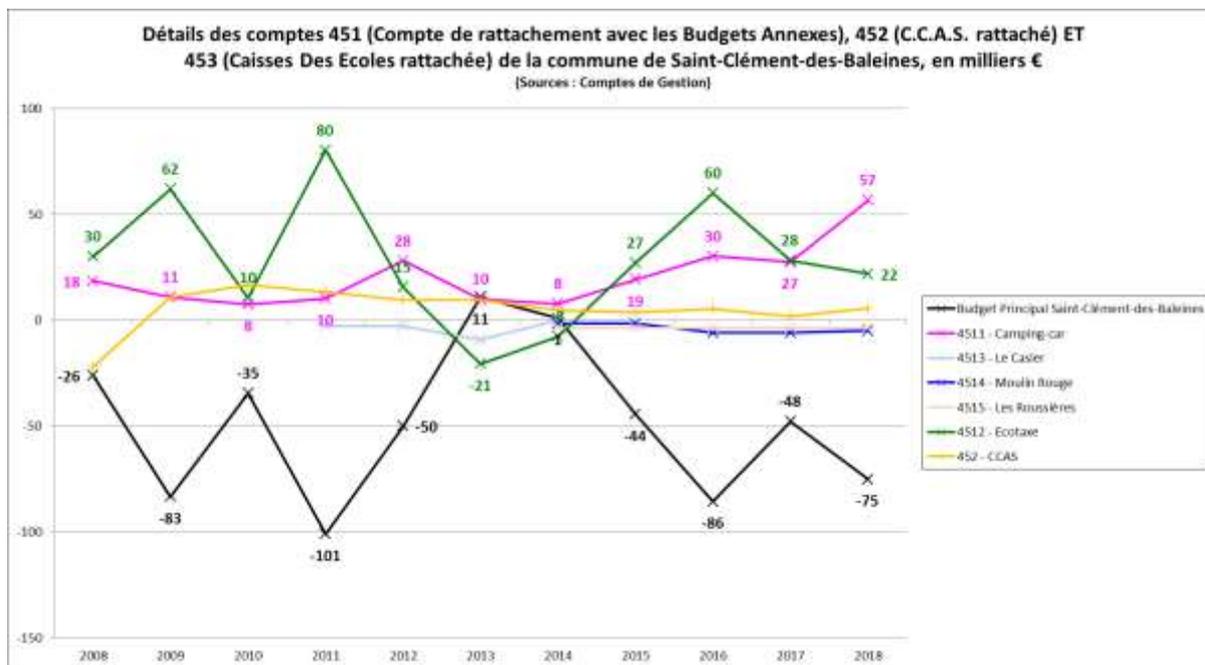
- créditeur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la commune :
  - o lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
  - o lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
  - o lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent » au Budget Principal,
  - o lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent » au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.



Comme le montre ce graphique :

- le Budget Principal de la commune de Saint-Clément-des-Baleines est globalement débiteur vis-à-vis de ses Budgets Annexes et notamment vis-à-vis des Budgets Annexes Aire de Camping-Car et Ecotaxe,
- dans des proportions qui restent cependant modestes.

Quoi qu'il en soit on peut dire que l'équipe municipale en place n'abuse pas de la situation, pour améliorer artificiellement la situation de son Budget Principal, le solde de ses comptes financiers, évoqué au chapitre précédent, restant toujours supérieur (sauf en 2017) au montant de sa dette nette vis-à-vis des Budgets Annexes.

## XI. CONCLUSION

Nous vous rappelons, dans la « Radioscopie 2018 », que c'était sans surprise que Monsieur le Maire de la commune de Saint-Clément-des-Baleines déclarait, lors du Conseil Municipal du 11 avril 2018, comme le rapportait l'édition du 18 avril 2018 du « Phare de Ré » : « 2018 va être une année de pauvreté car on doit réduire les investissements de façon notable pour retrouver une situation confortable ». Et Thierry BREAL, Conseiller Municipal Délégué, de rajouter que le budget de 2018 permettrait de « redonner un équilibre aux finances de la commune ».

C'est donc sans surprise que l'année 2018 a été une année de vaches maigres, notamment en matière de dépenses d'investissement, permettant d'initier le rétablissement de finances très dégradées en 2017.

Quant à l'objectif de l'équipe municipale de désendetter la commune : il est initié, même si l'opération concernant l'opération dite du « Moulin Rouge » grèvera encore un moment les finances de la commune.

Pour les deux autres objectifs, à savoir restaurer la trésorerie et récupérer du fonds de roulement, ils sont également atteints cependant dans des proportions moindres que ne pourrait le laisser croire une lecture brute des états financiers de la commune.

A côté de cela, certains aspects des finances de la commune de Saint-Clément-des-Baleines restent très positifs comme sa capacité à maîtriser ses dépenses courantes de fonctionnement.

La volonté de l'équipe municipale en place de redresser les finances de la commune devra rester intacte en 2019 (la participation de Madame Catherine JACOB et Messieurs Gilles DUVAL et Thierry BREAL à une formation intitulée « Comprendre et travailler à l'élaboration du budget » comme l'indique « l'Annexe IV C1.2 – Autres éléments d'informations – Actions de formation des élus » du Compte Administratif 2018 semble en être un indicateur favorable !), d'autant plus qu'elle aura besoin de toutes ses capacités financières si elle doit lancer les projets immobiliers stratégiques pour les Villageoises et les Villageois à même de maintenir une vie à l'année dans l'extrémité Nord de l'île de Ré (commerces, école...), de faciliter les installations professionnelles, notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment et de faciliter le logement de nouveaux résidents permanents.

Aux Portes-en-Ré, le 7 août 2019.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré.

Le Président.